

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

MAIRIE DE COLMAR  
Direction Générale des Services

Séance du Conseil Municipal du 25 juin 2018

Nombre de présents : 46  
Absent(s) : 0  
Excusé(s) : 3

REÇU À LA PRÉFECTURE

- 2 JUL. 2018

Point 5 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2017.

## Présents

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Mmes et MM. les Adjoints Yves HEMEDINGER, Claudine GANTER, Matthieu JAEGY, Jean-Jacques WEISS, Odile UHLRICH-MALLET, René FRIEH, Jacques DREYFUSS, Christiane CHARLUTEAU, Maurice BRUGGER, Jean-Paul SISSLER, Karen DENEUVILLE, Serge HANAUER, Cécile SIFFERT, Roseline HOUPIN, Cécile STRIEBIG-THEVENIN, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie BARDOTTO, Jean-Pierre BECHLER, Sébastien BERSCHY, Nejla BRANDALISE, Cédric CLOR, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Béatrice ERHARD, Isabelle FUHRMANN, Dominique GRUNENWALD, Mohammad HAMDAN, Frédéric HILBERT, Dominique HOFF, Catherine HUTSCHKA, Marie LATHOUD, Philippe LEUZY, Corinne LOUIS, Christian MEISTERMANN, Pierre OUADI, Manurêva PELLETIER, Robert REMOND, Gérard RENIS, Caroline SANCHEZ, Catherine SCHOENENBERGER, Victorine VALENTIN, Patrick VOLTZENLOGEL, Guy WAEHREN, Céline WOLFS-MURRISCH, Yavuz YILDIZ, Dominique ZINCK.

## Ont donné procuration

Mme Saloua BENNAGHMOUCH donne procuration à Mme Isabelle FUHRMANN, Mme Margot DE CARVALHO donne procuration à Mme Corinne LOUIS, M. Eric SPAETY donne procuration à M. Christian MEISTERMANN.

## ADOpte A L'UNANIMITE

M. l'Adjoint HEMEDINGER a assuré la Présidence,  
en l'absence de M. le Maire Gilbert MEYER qui a quitté la salle au moment du vote

Secrétaire de séance : Mme Karen DENEUVILLE

Transmission à la Préfecture : 29 juin 2018

- 2 JUIL. 2018

**Point N° 5 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2017**

RAPPORTEUR : M. MATTHIEU JAEGY, Adjoint

Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'arrêté des comptes des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-31 du même code qui prévoit que le Conseil Municipal arrête le compte administratif qui est annuellement présenté par le Maire,

Vu le rapport de présentation annexé à la présente délibération,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 le Maire a quitté la séance et ne participe pas au vote,

Considérant que le Conseil Municipal a procédé à l'élection d'un autre président de séance,

Sur la base des exposés présentés en Commission des Finances élargie et dans la présente séance du Conseil Municipal, il est demandé à l'assemblée de bien vouloir voter le rapport portant sur l'adoption du Compte Administratif 2017 de la Ville de Colmar.

**LE CONSEIL**

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances élargie du 18 juin 2018,

Après avoir délibéré,

**APPROUVE**

l'ensemble de la comptabilité administrative soumise à son examen,

**CONSTATE**

aussi bien pour la comptabilité principale que pour les comptabilités annexes du Festival du Film, du Festival de Jazz et du Festival du Livre et Espace Malraux, les identités de valeurs, avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

120

### ARRETE

les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous et déclare toutes les opérations de l'exercice 2017 définitivement closes et les crédits annulés,

### BUDGET PRINCIPAL

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	4 792 837,77 €			9 131 815,38 €	4 792 837,77 €	9 131 815,38 €
Résultat affecté (1068)		6 206 837,77 €				6 206 837,77 €
Opérations de l'exercice	44 106 138,30 €	39 971 260,34 €	88 931 525,37 €	96 357 690,74 €	133 037 663,67 €	136 328 951,08 €
<b>TOTAUX</b>	<b>48 898 976,07 €</b>	<b>46 178 098,11 €</b>	<b>88 931 525,37 €</b>	<b>105 489 506,12 €</b>	<b>137 830 501,44 €</b>	<b>151 667 604,23 €</b>
Résultats de clôture		-2 720 877,96 €		16 557 980,75 €		13 837 102,79 €
Restes à réaliser	6 008 000,00 €	1 730 000,00 €			6 008 000,00 €	1 730 000,00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>6 008 000,00 €</b>	<b>-990 877,96 €</b>		<b>16 557 980,75 €</b>	<b>6 008 000,00 €</b>	<b>15 567 102,79 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>6 998 877,96 €</b>			<b>16 557 980,75 €</b>		<b>9 559 102,79 €</b>

### BUDGET ANNEXE FESTIVAL DU FILM

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés				47 800,00 €		47 800,00 €
Résultat affecté (1068)						
Opérations de l'exercice			112 000,00 €	136 000,00 €	112 000,00 €	136 000,00 €
<b>TOTAUX</b>			<b>112 000,00 €</b>	<b>183 800,00 €</b>	<b>112 000,00 €</b>	<b>183 800,00 €</b>
Résultats de clôture				71 800,00 €		71 800,00 €
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>				<b>71 800,00 €</b>		<b>71 800,00 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>				<b>71 800,00 €</b>		<b>71 800,00 €</b>

### BUDGET ANNEXE FESTIVAL DE JAZZ

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés				12 100,00 €		12 100,00 €
Résultat affecté (1068)						
Opérations de l'exercice			84 997,17 €	82 997,17 €	84 997,17 €	82 997,17 €
<b>TOTAUX</b>			<b>84 997,17 €</b>	<b>95 097,17 €</b>	<b>84 997,17 €</b>	<b>95 097,17 €</b>
Résultats de clôture				10 100,00 €		10 100,00 €
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>				<b>10 100,00 €</b>		<b>10 100,00 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>				<b>10 100,00 €</b>		<b>10 100,00 €</b>

**BUDGET ANNEXE FESTIVAL DU LIVRE – ESPACE MALRAUX**

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		46,46 €		55 880,00 €		55 926,46 €
Résultat affecté (1068)						
Opérations de l'exercice	283,20 €		355 568,37 €	345 558,37 €	355 851,57 €	345 558,37 €
<b>TOTAUX</b>	<b>283,20 €</b>	<b>46,46 €</b>	<b>355 568,37 €</b>	<b>401 438,37 €</b>	<b>355 851,57 €</b>	<b>401 484,83 €</b>
Résultats de clôture		-236,74 €		45 870,00 €		45 633,26 €
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>-236,74 €</b>		<b>45 870,00 €</b>		<b>45 633,26 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>236,74 €</b>			<b>45 870,00 €</b>		<b>45 633,26 €</b>

**DONNE**

Décharge au Maire pour sa gestion de l'exercice 2017 conformément à l'article 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire



Pour ampliation conforme  
 Colmar, le 29 JUIN 2018

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

**ADOPTÉ**

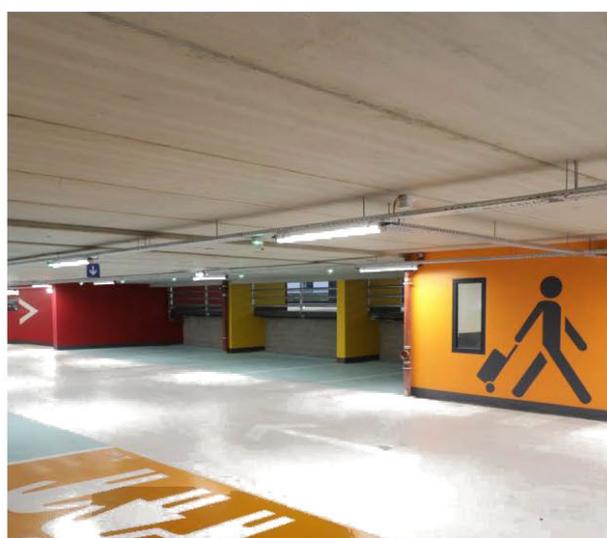
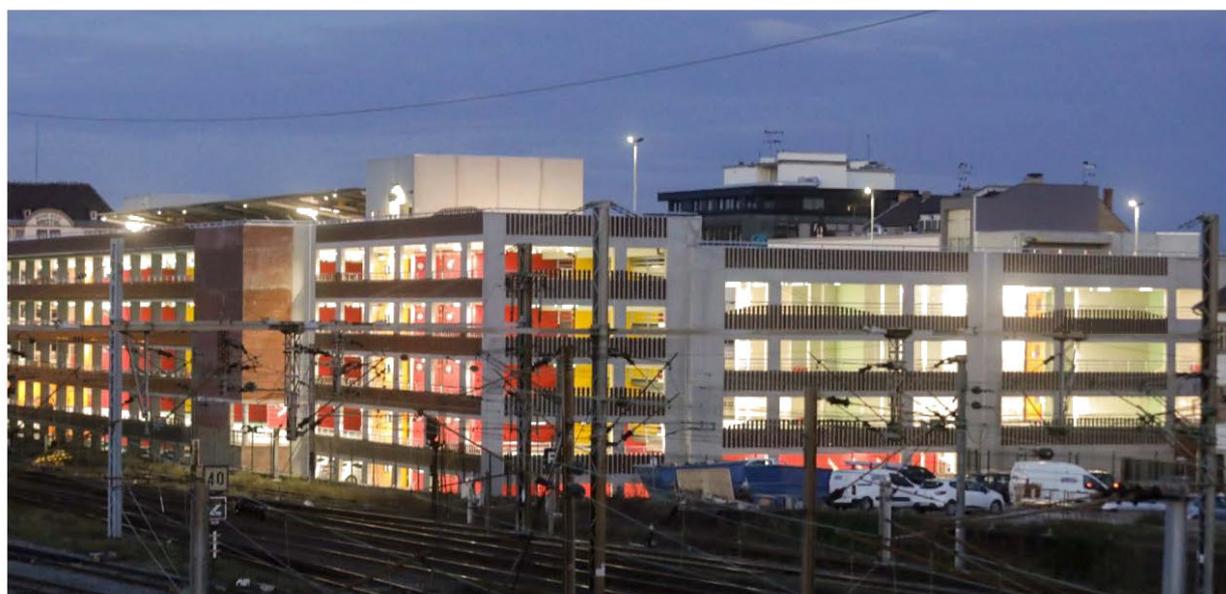
REÇU À LA PRÉFECTURE

2018  
 - 2 JUL. 2018

# Compte administratif Ville de Colmar

Exercice 2017  
Annexe 1

## Rapport de présentation



Parking Gare/Bleylé

MAIRIE DE COLMAR  
DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES  
Pôle Ressources  
Finances

Séance du Conseil Municipal du 26 juin 2017

## Table des matières

INTRODUCTION .....	5
L'équilibre général.....	7
LE BUDGET PRINCIPAL.....	9
I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT .....	9
A. Les recettes réelles de fonctionnement.....	10
1. Chapitre 70 – produits des services, du domaine et ventes diverses .....	11
2. Chapitre 73 – impôts et taxes.....	11
3. Chapitre 74 – dotations, subventions et participations .....	13
4. Chapitre 75 – autres produits de gestion courante .....	15
5. Chapitre 76 – produits financiers .....	16
6. Chapitre 77 – produits exceptionnels .....	16
7. Chapitre 013 – atténuations de charges .....	16
B. Les dépenses réelles de fonctionnement.....	17
1. Chapitre 011 – charges à caractère général.....	18
2. Chapitre 012 – charges de personnel.....	19
3. Chapitre 014 – atténuations de produits .....	20
4. Chapitre 65 – autres charges de gestion courante .....	20
5. Chapitre 66 – charges financières .....	21
6. Chapitre 67 – charges exceptionnelles.....	22
C. Le résultat de fonctionnement et les épargnes .....	22
1. De l'excédent de ressources à l'épargne brute .....	23
2. De l'épargne brute à l'épargne nette .....	23
II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	25
A. Les recettes réelles d'investissement .....	26
1. Les recettes d'équipement.....	27
2. Les opérations pour compte de tiers .....	28
3. Les recettes financières.....	29
4. Prélèvement sur la section de fonctionnement.....	29
B. Les dépenses réelles d'investissement .....	30
1. Les dépenses d'équipement.....	30
2. Les opérations pour compte de tiers .....	33
3. Les dépenses financières.....	34

III. EXCEDENT GLOBAL .....	35
IV. CONSOLIDATION PAR ACTIVITE .....	36
A. Fonctionnement.....	36
B. Investissement .....	36
C. Fonctionnement + Investissement.....	37
LE BUDGET ANNEXE DU FESTIVAL DU FILM .....	38
I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT .....	38
A. Les recettes de fonctionnement .....	38
B. Les dépenses de fonctionnement .....	38
II. RESULTAT.....	38
LE BUDGET ANNEXE DU FESTIVAL DE JAZZ .....	39
I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT .....	39
A. Les recettes de fonctionnement .....	39
B. Les dépenses de fonctionnement .....	39
II. RESULTAT.....	39
LE BUDGET ANNEXE FESTIVAL DU LIVRE – ESPACE MALRAUX .....	40
I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT .....	40
A. Les recettes de fonctionnement .....	40
B. Les dépenses de fonctionnement .....	40
C. Le résultat de fonctionnement.....	40
II. LA SECTION D’INVESTISSEMENT.....	41
A. Les recettes d’investissement.....	41
B. Les dépenses d’investissement.....	41
III. RESULTAT.....	41

## INTRODUCTION

Le Compte Administratif constitue l'arrêté des comptes. Il constate la réalisation des recettes et des dépenses de l'exercice précédent.

Il se doit d'être en cohérence avec les comptes tenus parallèlement par le comptable public, en l'occurrence le trésorier public municipal de Colmar (Compte de Gestion).

Le Compte Administratif 2017 est conforme aux orientations prises lors de l'élaboration du budget primitif 2017.

Il se caractérise par :

- **des dépenses réelles de fonctionnement, qui après deux années de recul, affichent une hausse de 1,99 % entre 2016 et 2017 sous l'impulsion de plusieurs mesures étatiques** notamment en matière de personnel: **427 000 €** pour le plan de revalorisation des carrières et fonctionnaires (PPCR), **201 000 €** au titre de l'augmentation du point d'indice (**+ 0,6 %** en février 2017), soit **628 000 €** à la charge de la Ville.

Hors ces nouvelles mesures, **l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement n'aurait été que de 1,1 %**. De plus, ce chiffre est à rapprocher du taux d'inflation qui s'est élevé à **1 %** en 2017 ;

- **une épargne brute** ou capacité d'autofinancement brute s'élève à **17 557 609,15 €** en 2017, en repli de **1 425 075,55 €**, en raison principalement d'une nouvelle ponction de **839 446 € opérée en 2017 sur la DGF** au titre de la contribution au redressement des finances publiques (**- 4 850 647 €** depuis 2014) et de recettes exceptionnelles encaissées en 2016 non reconduites en 2017 ;
- **une épargne nette** ou capacité d'autofinancement nette qui s'élève à **10 681 447,90 €** en 2017. Elle est en reflux de **1 132 596,50 €** par rapport à 2016, soit **- 9,59 %** ;
- **un encours de dette globale** au 31/12 qui passe de **73 779 899 €** à **75 997 330 €** en 2017 et **un encours de dette nette** (hors dette récupérable et Hôtel de Police) qui passe de **63 778 518 €** à **67 334 475 €**.

Au-delà de ces observations, il faut mettre le doigt sur les performances de gestion de la Ville de Colmar, avec :

- ① **des dépenses d'équipement en forte progression (+ 25,56 %) ;**
- ② **la poursuite de la baisse des dotations de l'Etat (- 0,83 M€) ;**
- ③ **la modération fiscale avec des taux inchangés pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive en 2017 ;**
- ④ **des charges financières qui poursuivent leur dégrèvement (- 11,62 %) grâce à un recours limité à l'emprunt et des négociations des taux d'intérêt très favorables à Colmar;**
- ⑤ **l'excédent de clôture (tous budgets confondus) qui progresse de 4,75 % passant de 9 247 641,84 € à 9 686 636,05 €.**

## COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 CONSOLIDES

### RESULTATS DE CLOTURE

LIBELLES	REALISE		RESTES A REALISER	RESULTAT NET (RAR financés)
	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION INVESTISSEMENT	
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>				
Recettes (R)	96 357 690,74 €	46 178 098,11 €	1 730 000,00 €	
Dépenses (D)	88 931 525,37 €	44 106 138,30 €	6 008 000,00 €	
Résultat 2017 ((R)-(D))	7 426 165,37 €	2 071 959,81 €	-4 278 000,00 €	
Report résultat antérieur 2016	9 131 815,38 €	-4 792 837,77 €		
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>16 557 980,75 €</b>	<b>-2 720 877,96 €</b>	<b>-4 278 000,00 €</b>	<b>9 559 102,79 €</b>
<b>BUDGET ANNEXE FESTIVAL DU FILM</b>				
Recettes (R)	136 000,00 €			
Dépenses (D)	112 000,00 €			
Résultat 2017 ((R)-(D))	24 000,00 €			
Report résultat antérieur 2016	47 800,00 €			
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>71 800,00 €</b>			<b>71 800,00 €</b>
<b>BUDGET ANNEXE FESTIVAL DE JAZZ</b>				
Recettes (R)	82 997,17 €			
Dépenses (D)	84 997,17 €			
Résultat 2017 ((R)-(D))	-2 000,00 €			
Report résultat antérieur 2016	12 100,00 €			
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>10 100,00 €</b>			<b>10 100,00 €</b>
<b>BUDGET ANNEXE FESTIVAL DU LIVRE - ESPACE MALRAUX</b>				
Recettes (R)	345 558,37 €	46,46 €		
Dépenses (D)	355 568,37 €	283,20 €		
Résultat 2017 ((R)-(D))	-10 010,00 €	-236,74 €		
Report résultat antérieur 2016	55 880,00 €			
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>45 870,00 €</b>	<b>-236,74 €</b>		<b>45 633,26 €</b>
<b>RESULTAT GLOBAL EXERCICE</b>				
Résultats 2017 cumulés	7 438 155,37 €	2 071 723,07 €	-4 278 000,00 €	
Report résultats antérieurs cumulés 2016	9 247 595,38 €	-4 792 837,77 €		
<b>RESULTAT DE CLOTURE CUMULE</b>	<b>16 685 750,75 €</b>	<b>-2 721 114,70 €</b>	<b>-4 278 000,00 €</b>	
<b>EXCEDENT DE CLOTURE</b>	<b>13 964 636,05 €</b>		<b>-4 278 000,00 €</b>	<b>9 686 636,05 €</b>

## L'équilibre général

Le Compte Administratif 2017 présente les résultats de l'exécution budgétaire de la Ville au titre de l'exercice 2017.

Il ressort du tableau synthétique ci-contre que l'excédent de clôture s'établit à **9 686 636,05 €** contre **9 247 641,84 €** en 2016, soit une croissance de **4,75 %**.

Cet excédent se décompose par budget comme suit :

• budget principal :	9 559 102,79 €
• budget annexe Festival du Film :	71 800,00 €
• budget annexe Festival de Jazz :	10 100,00 €
• budget annexe Festival du Livre – Espace Malraux :	45 633,26 €

**Le compte administratif 2017 engrange les bons résultats de la gestion rigoureuse et particulièrement bien maîtrisée.**

Le volume global des **dépenses réelles et d'ordre** pour le budget principal s'élève à **133 037 663,67 €** dont :

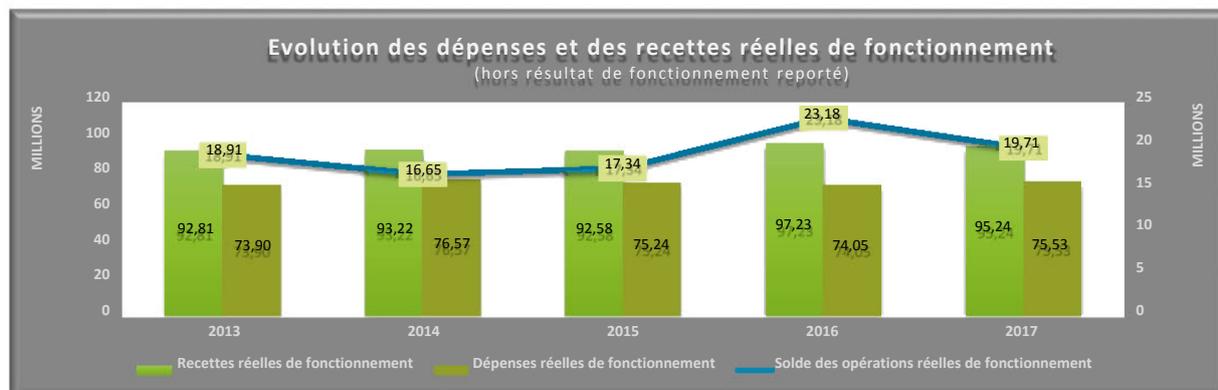
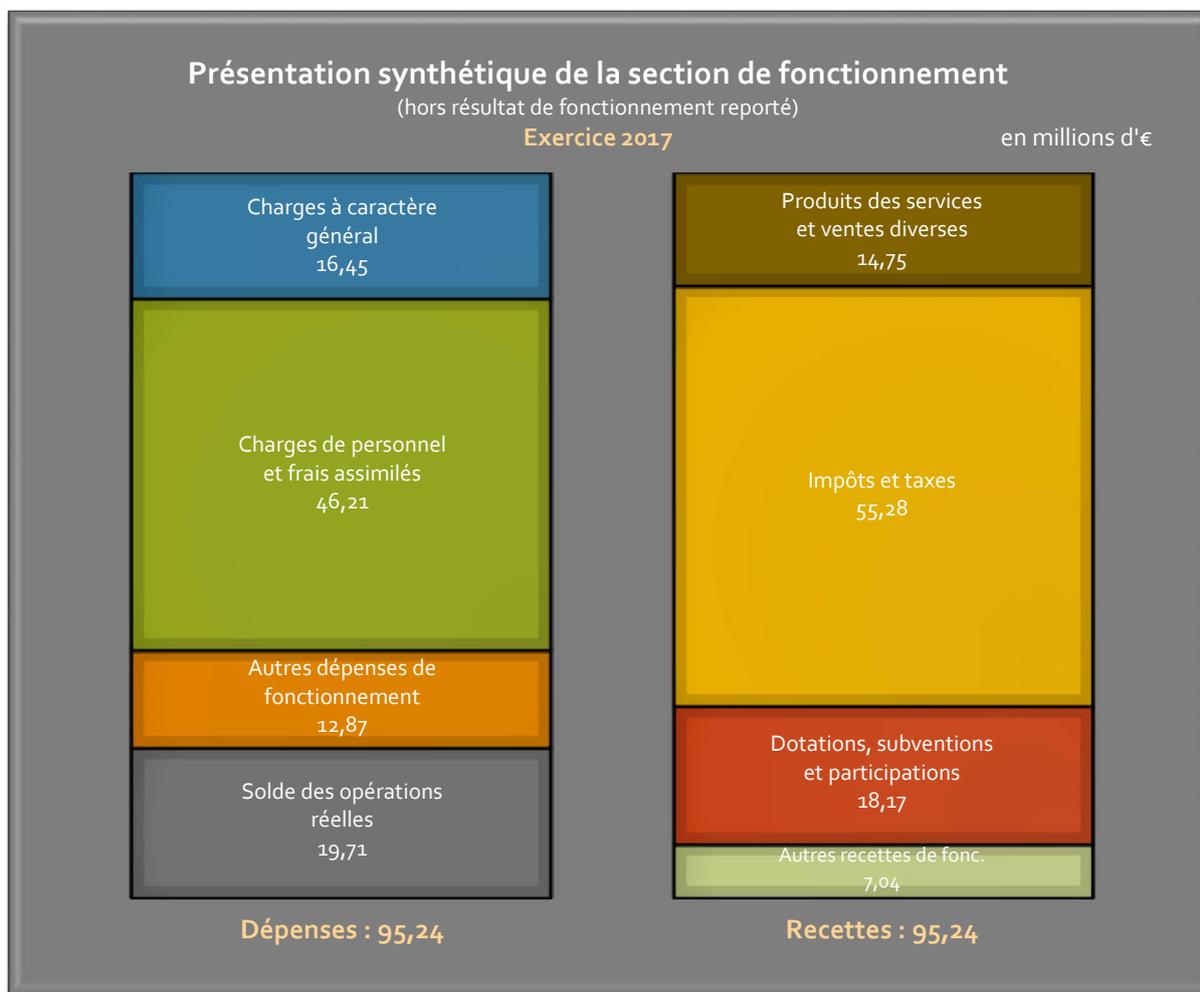
• fonctionnement :	<b>88 931 525,37 €</b> contre <b>89 884 023,21 €</b> en 2016
• investissement :	<b>44 106 138,30 €</b> contre <b>38 458 103,08 €</b> en 2016 <i>(hors gestion active de la dette et résultat d'investissement reporté).</i>

Les seules dépenses réelles représentent un montant de **117 577 552,39 €** dont :

• fonctionnement :	<b>75 525 595,84 €</b> contre <b>74 052 531,43 €</b> en 2016 (+ 1,99 %)
• investissement:	<b>42 051 956,55 €</b> contre <b>36 199 064,92 €</b> en 2016 (+ 16,17 %) <i>(hors gestion active de la dette et résultat d'investissement reporté).</i>

**L'évolution de 16,17 % des dépenses d'investissement est nettement supérieure à l'évolution moyenne des autres collectivités locales qui s'est élevée à + 5 % en 2017** (note de conjoncture du 15 mai 2018 publiée par la Banque Postale). **Cette différence représente 4,04 M€.**

**Bon nombre d'entre elles ont vu leur capacité d'investissement fortement impactée par la baisse des dotations de l'Etat.**



La présentation synthétique de la balance générale des comptes administratifs intègre les opérations d'ordre. Pour permettre une meilleure lisibilité et compréhension des résultats de l'exercice 2017, ces écritures ne sont volontairement pas évoquées dans les commentaires qui suivent.

## LE BUDGET PRINCIPAL

### I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des dépenses et des recettes par chapitre budgétaire et leur évolution.

FONCTIONNEMENT									
Dépenses					Recettes				
Chap.	Libellés	Réalisé N-1	Réalisé	Evol. %	Chap.	Libellés	Réalisé N-1	Réalisé	Evol. %
011	Charges à caractère général	15 974 195,18 €	16 448 145,82 €	2,97%	70	Produits des services du domaine & ventes	14 409 162,72 €	14 750 929,62 €	2,37%
012	Charges de personnel et frais assimilés	45 489 287,68 €	46 205 900,57 €	1,58%	73	Impôts et taxes	55 476 858,01 €	55 283 555,06 €	-0,35%
014	Atténuations de produits	367 089,48 €	456 153,18 €	24,26%	74	Dotations, subventions et participations	18 092 777,72 €	18 165 551,37 €	0,40%
65	Autres charges de gestion courante	10 156 787,05 €	10 483 375,06 €	3,22%	75	Autres produits de gestion courante	1 938 713,17 €	1 901 644,41 €	-1,91%
66	Charges financières	1 627 557,13 €	1 438 364,47 €	-11,62%	76	Produits financiers	1 190 222,21 €	1 174 144,04 €	-1,35%
67	Charges exceptionnelles	437 614,91 €	386 656,74 €	-11,64%	77	Produits exceptionnels	4 970 166,42 €	2 844 420,61 €	-42,77%
						<i>dont cessions d'immob.</i>	4 288 360,84 €	2 264 053,34 €	-47,20%
68	Dotations aux provisions	-	107 000,00 €		013	Atténuations de charges	1 152 354,76 €	1 120 288,77 €	-2,78%
	<b>Sous-total opérations réelles de l'exercice</b>	<b>74 052 531,43 €</b>	<b>75 525 595,84 €</b>	<b>1,99%</b>		<b>Sous-total opérations réelles de l'exercice</b>	<b>97 230 255,01 €</b>	<b>95 240 533,88 €</b>	<b>-2,05%</b>
					002	Résultat reporté de fonctionnement	6 887 256,49 €	9 131 815,38 €	32,59%
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>74 052 531,43 €</b>	<b>75 525 595,84 €</b>	<b>1,99%</b>		<b>Total recettes réelles</b>	<b>104 117 511,50 €</b>	<b>104 372 349,26 €</b>	<b>0,24%</b>

La section de fonctionnement s'établit à **104 372 349,26 €** en recettes et à **75 525 595,84 €** en dépenses.

En ce qui concerne les recettes, on observe principalement :

- la progression des **produits des services du domaine et ventes diverses (+ 341 766,90 €)** en raison notamment d'une augmentation du produit encaissé pour les parkings (+ 233 802,16 €),
- un léger recul de **0,35 % des impôts et taxes (- 193 302,95 €)** s'expliquant par l'encaissement en 2016 d'une majoration exceptionnelle de l'attribution de compensation,
- une baisse de **42,77 %** des produits exceptionnels en raison notamment de moindres cessions d'immobilisations,
- un rebond de **32,59 %** du résultat de fonctionnement.

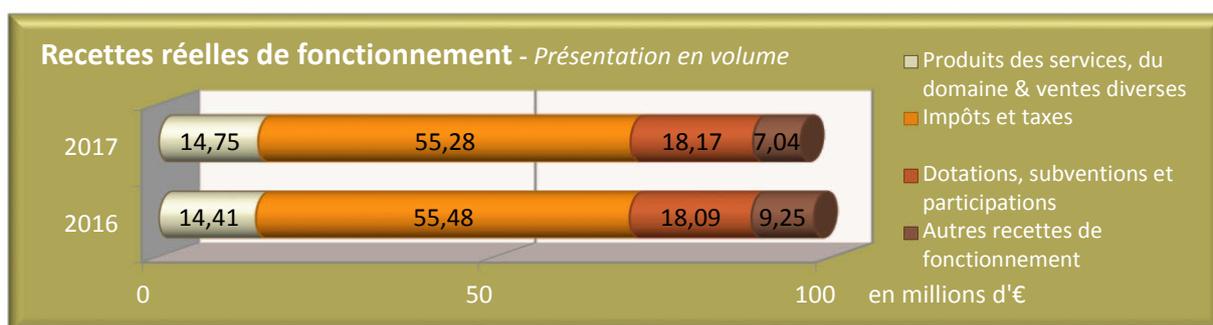
Côté dépenses, les charges à caractère général affichent une progression de **2,97 %** qui s'explique par une augmentation de la consommation et des prix des fluides (eau, assainissement, énergie, électricité, carburants ...), des charges de personnel de **1,58 %** principalement sous l'impulsion des revalorisations de la masse salariale imposées par les mesures gouvernementales et des autres charges de gestion courante de **3,22 %**, en raison notamment du versement différé en 2017 de la subvention due au Groupement d'Action Sociale (GAS) au titre du 4<sup>ème</sup> trimestre 2016.

### A. Les recettes réelles de fonctionnement

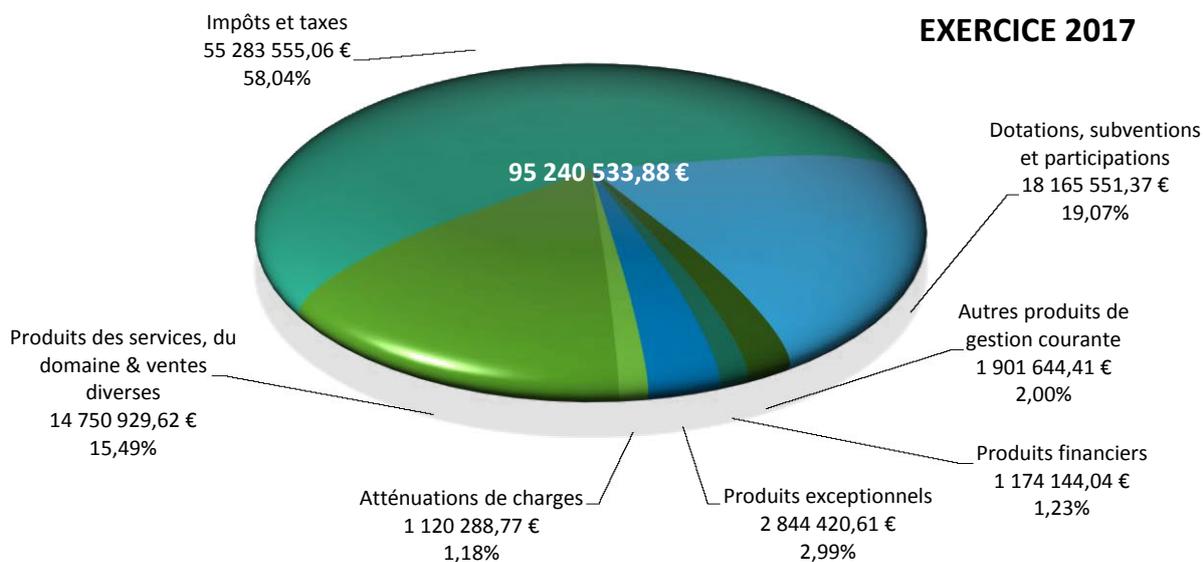
Hors résultat de fonctionnement reporté, elles sont en retrait de **2,05 %** pour s'établir à **95 240 533,88 €** contre **97 230 255,01 €** en 2016, essentiellement en raison d'un repli des cessions d'immobilisations (- 2 024 307,50 €). Elles se ventilent comme suit :

Chap.	Libellés	CA 2016	CA 2017	Ecart en €	Ecart en %
70	Produits des services, du domaine & ventes diverses	14 409 162,72 €	14 750 929,62 €	341 766,90 €	2,37%
73	Impôts et taxes	55 476 858,01 €	55 283 555,06 €	-193 302,95 €	-0,35%
74	Dotations, subventions et participations	18 092 777,72 €	18 165 551,37 €	72 773,65 €	0,40%
75	Autres produits de gestion courante	1 938 713,17 €	1 901 644,41 €	-37 068,76 €	-1,91%
76	Produits financiers	1 190 222,21 €	1 174 144,04 €	-16 078,17 €	-1,35%
77	Produits exceptionnels	4 970 166,42 €	2 844 420,61 €	-2 125 745,81 €	-42,77%
013	Atténuations de charges	1 152 354,76 €	1 120 288,77 €	-32 065,99 €	-2,78%
<b>Sous-total autres recettes de fonctionnement</b>		<b>9 251 456,56 €</b>	<b>7 040 497,83 €</b>	<b>-2 210 958,73 €</b>	<b>-23,90%</b>
<b>Total</b>		<b>97 230 255,01 €</b>	<b>95 240 533,88 €</b>	<b>-1 989 721,13 €</b>	<b>-2,05%</b>

Les recettes en volume 2017/2016 sont reprises ci-dessous :



Au sein de ces recettes, on note le poids principal des recettes fiscales directes qui représentent près de **60 %** (exactement **58,04 %**), comme l'atteste le graphique ci-dessous :



Aux recettes de l'exercice s'ajoute le résultat de fonctionnement reporté qui, sous l'impulsion en 2016 d'une parfaite maîtrise des dépenses de fonctionnement et de l'absence d'effet de ciseau s'est fortement amélioré passant de 6 887 256,49 € en 2016 à 9 131 815,38 € en 2017, soit + 32,59 %.

Les recettes de fonctionnement au titre de 2017 s'établissent ainsi à 104 372 349,26 € (95 240 533,88 € + 9 131 815,38 €), contre 104 117 511,50 € en 2016.

### 1. Chapitre 70 – produits des services, du domaine et ventes diverses

Ils atteignent 14 750 929,62 € contre 14 409 162,72 € en 2016, en hausse de 341 766,90 € (+ 2,37 %). Cette évolution s'explique principalement par la croissance du produit issu du stationnement payant sur voirie et des parkings.

Le chapitre 70 comprend deux principaux postes, à savoir :

- les **redevances d'utilisation du domaine** qui s'établissent à 5 245 500,71 € et comprennent notamment les concessions et redevances funéraires (204 326 €), les droits de stationnement et de location de la voie publique (2 729 886,54 €) en hausse de 239 582,31 € (+ 9,62%) entre 2016 et 2017, les redevances d'occupation du domaine public (138 093,80 €) et les autres redevances et recettes diverses, notamment les parkings publics (2 117 516,89 €) qui affichent une progression de 233 802,16 € (+ 12,41 %) entre 2016 et 2017 et corroborent ainsi, cette année encore, le dynamisme commercial et touristique de Colmar ;
- les **prestations de services** qui s'élèvent à 5 527 525,63 € se ventilent comme suit :
  - ✓ 1 019 588,82 € pour les services à caractère culturel (*abonnement des bibliothèques, droits d'écolage du conservatoire et des arts plastiques, droits d'entrées des musées*) ;
  - ✓ 811 564,35 € pour les services à caractère sportif et de loisirs (*droits d'entrées des piscines*) ;
  - ✓ 835 007,87 € dont 810 992,87 € pour les services à caractère social (*frais de garde, crèches et haltes-garderies*) et 24 015 € pour les services périscolaires ;
  - ✓ 2 861 364,59 € pour les autres prestations de services, dont principalement 2 320 000 € au titre de la redevance versée par VIALIS sur les réseaux en concession, 373 039,70 € de produits d'exploitation de l'Auberge de Jeunesse et 112 456,41 € refacturés à Colmar Agglomération au titre de la fourrière.

### 2. Chapitre 73 – impôts et taxes

Ils représentent une part significative dans les recettes réelles de fonctionnement (*hors résultat reporté*), à savoir 58,04 %.

Les produits perçus au titre des impôts et taxes sont en recul de 0,35 % pour s'établir à 55 283 555,06 € contre 55 476 858,01 € en 2016. Cette diminution s'explique par la baisse de l'attribution de compensation entre 2016 et 2017 de 1 538 267 €. Il convient de rappeler qu'en 2016, elle avait bénéficié d'une majoration unique et non reconductible de 2 051 835 €.

Les **impôts et taxes** sont constitués des éléments suivants :

- les **contributions directes** et **autres impôts locaux et assimilés** (Taxe d'Habitation, Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties) qui atteignent 30 305 454 € contre 29 745 583 € en 2016, soit une hausse de 1,88 %.

la **fiscalité reversée** dont :

- ✓ l'**Attribution de Compensation** (A.C.)

Elle passe de 17 320 599 € en 2016 à 15 782 332 € en 2017. En 2016, le montant incluait la restitution par Colmar Agglomération des sommes prélevées annuellement depuis 2010 pour alimenter le fonds de concours destiné à financer les travaux de la Rocade Ouest. Suite au report de ces travaux à une date indéfinie, Colmar Agglomération avait décidé de ristourner à la Ville de Colmar les montants ponctionnés sur l'attribution de compensation, à savoir 2 051 835 € ;

- ✓ la **Dotation de Solidarité Communautaire (D.S.C)**  
Elle s'élève à 3 322 222 € contre 3 171 328 € en 2016 (+ 4,76 %) ;
- le **Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (F.N.G.I.R.)** reste stable à 255 648 €.  
Il est rappelé que cette ressource est issue de la réforme de la fiscalité locale engendrée par la suppression de la taxe professionnelle.  
Ce montant correspond à une partie du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle qui était versé avant la réforme par le Conseil Départemental du Haut-Rhin. Ce dernier n'intervient plus, à présent, que sur le volet financier à distribuer aux communes dites «défavorisées» ;
- les **droits de place** passent de 627 458,72 € à 672 962,81 €, soit + 7,25 %. Cette évolution résulte principalement d'un regain des recettes au titre des foires et marchés ;
- la **taxe sur les déchets stockés** enregistre une nouvelle baisse de 7,19 % pour atteindre 93 616,33 € en 2017. Cette taxe, versée par le Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets de Colmar et Environs (SITDCE), est assise sur le tonnage des déchets réceptionnés dans l'usine d'incinération. Le tri sélectif de plus en plus performant et la mise en œuvre de la collecte des bio-déchets ont permis d'atteindre l'objectif fixé, à savoir la réduction des volumes de déchets incinérés et stockés ;
- la **taxe sur l'électricité** affiche une croissance de 3,89 % pour s'établir à 1 200 000 € contre 1 155 093,76 € en 2016. Son évolution est fonction de la consommation électrique sur le territoire de la Ville de Colmar ;
- diverses autres ressources d'un montant global de 3 651 319,92 € dont principalement :
  - ✓ la **taxe de séjour** pour un montant de 842 823,31 € contre 693 463,31 € en 2016, ce qui montre la bonne dynamique touristique de Colmar. Ce montant inclut la taxe additionnelle départementale à hauteur de 76 813,17 €, qui est reversée au Conseil Départemental du Haut-Rhin ;
  - ✓ la **taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)** qui est en recul de 1,81 % pour atteindre 742 590,07 € contre 756 286,88 € en 2016. Il est rappelé que le principal objectif de la mise en place de la TLPE sur les panneaux publicitaires est de réduire la pollution visuelle et ainsi de préserver la qualité du patrimoine architectural, urbain et paysager de notre ville ;
  - ✓ la **taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière** enregistre un fort rebond de 22,29 % pour s'élever à 1 983 268,54 € contre 1 621 736,54 € en 2016. Cette recette est tributaire de l'évolution du marché immobilier et notamment à un regain du nombre de transactions opérées.

**Une fiscalité modérée pour préserver le pouvoir d'achat des Colmariens avec un gel des taux fiscaux depuis 2013**

- **175 € par habitant** pour la taxe d'habitation au lieu de **303 €** pour la moyenne de la strate en 2016, soit une économie de **8,9 M€** ;
- **247 € par habitant** pour la taxe foncière sur les propriétés bâties au lieu de **327 €** pour la moyenne de la strate en 2016, soit une économie de **5,6 M€**.

**Au total, donc 14,5 M€ d'impôts en moins pour les Colmariens en comparaison de la moyenne des villes de la même strate.**

Source DGCL – année 2016

### 3. Chapitre 74 – dotations, subventions et participations

Ce chapitre s'établit à **18 165 551,37 €** contre **18 092 777,72 €** en 2016, en légère croissance de **0,4 %**, et représente **19,07 %** des recettes réelles de fonctionnement (*hors résultat reporté*).

Il convient de relever que la ponction d'un montant **839 446 €** opérée par l'Etat sur la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) au titre de la contribution de la Ville de Colmar au redressement des finances publiques a été globalement atténuée par la progression :

- de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) (+ **372 325 €**),
- de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) (+ **173 284 €**),
- des compensations fiscales (+ **176 381 €**) et notamment celle versée au titre des exonérations de taxe d'habitation,
- des subventions versées par l'Etat (+ **147 865,67 €**) dont **107 204,17 €** pour l'opération conduite de projet dans le cadre de l'action de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (A.N.R.U.)

Le tableau ci-après retrace les différentes composantes :

Intitulés	CA 2016	CA 2017	Ecart en €	Ecart en %
Dotations de l'Etat	13 081 300,00 €	12 812 383,87 €	-268 916,13 €	-2,06%
Compensations fiscales et péréquation	1 325 189,00 €	1 501 570,00 €	176 381,00 €	13,31%
Autres dotations et participations	3 686 288,72 €	3 851 597,50 €	165 308,78 €	4,48%
<b>Total</b>	<b>18 092 777,72 €</b>	<b>18 165 551,37 €</b>	<b>72 773,65 €</b>	<b>0,40%</b>

#### ① Dotations versées par l'Etat

Elles sont en repli de **2,06 %** pour atteindre **12 812 383,87 €** contre **13 081 300 €** en 2016, et représentent environ **13,45 %** des recettes réelles de fonctionnement.

Le tableau ci-après présente les évolutions des différentes dotations.

Comptes	Intitulés	CA 2016	CA 2017	Ecart en €	Ecart en %
7411	Dotation forfaitaire	9 669 859,00 €	8 866 346,00 €	-803 513,00 €	-8,31%
74123	Dotation de solidarité urbaine	2 355 061,00 €	2 727 386,00 €	372 325,00 €	15,81%
74127	Dotation nationale de péréquation	866 422,00 €	1 039 706,00 €	173 284,00 €	20,00%
744	F.C.T.V.A.	0,00 €	14 729,87 €	14 729,87 €	
746	Dotation générale de décentralisation	160 877,00 €	135 712,00 €	-25 165,00 €	-15,64%
7484	Dotation de recensement	13 991,00 €	13 414,00 €	-577,00 €	-4,12%
7485	Dotation pour les titres sécurisés	15 090,00 €	15 090,00 €	0,00 €	0,00%
<b>Total</b>		<b>13 081 300,00 €</b>	<b>12 812 383,87 €</b>	<b>-268 916,13 €</b>	<b>-2,06%</b>

La **dotation forfaitaire** est en recul de **803 513 €**, du fait notamment de la contribution de la Ville de Colmar au redressement des finances publiques (**839 446 €** en 2017). L'actualisation positive liée à la hausse de la population DGF d'une année sur l'autre (**70 775 habitants** en 2017 contre **70 073 habitants** en 2016, soit **+ 702 habitants**) a eu pour effet d'atténuer partiellement la baisse.

**Sur la période 2014 à 2017, les ponctions opérées par l'Etat sur la dotation forfaitaire atteignent 4 850 647 €.**

La **Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.)** et la **Dotation Nationale de Péréquation (D.N.P.)** sont en croissance respectivement de **15,81 %** et de **20 %** correspondant à un montant de **+ 545 609 €**, en raison d'une majoration au niveau national de l'enveloppe dédiée à la péréquation, mais aussi des modalités de calcul de certains éléments intervenant dans le calcul des dotations.

La **Dotation Générale de Décentralisation<sup>1</sup> (D.G.D)** est en retrait de **15,64 %** du fait qu'en 2016 le solde de la dotation 2015 avait été comptabilisé pour un montant de **25 165 €**. La Ville de Colmar est attributaire du seul concours des **Services Communaux d'Hygiène et de Santé (S.C.H.S.)** qui a vocation à compenser les dépenses des services municipaux d'hygiène et de santé liées aux missions de contrôle administratif et technique des règles d'hygiène.

La **dotation forfaitaire de recensement** est versée aux communes au titre de la prise en compte des charges liées aux enquêtes de recensement : recours à du personnel pour réaliser les enquêtes, mais aussi pour les actions d'accompagnement de l'opération. Elle est calculée en fonction de la population et du nombre de logements. A ce titre, la Ville de Colmar a perçu une dotation forfaitaire de l'Etat de **13 414 €** pour l'exercice 2017.

La **dotation pour les titres sécurisés** reste inchangée à **15 090 €**. En effet, depuis 2011 l'Etat verse une dotation forfaitaire qui s'élève à **5 030 €** par an et par station. Le montant versé correspond à 3 stations d'enregistrement des demandes de passeports et de cartes nationales. A noter qu'une 4<sup>ème</sup> station a été installée en juin 2017. Elle sera prise en compte dans le calcul de la dotation de l'exercice 2018.

#### 🔗 **Compensations fiscales et péréquation**

Les compensations fiscales ont vocation à compenser les pertes de recettes subies par les collectivités locales du fait des exonérations et des dégrèvements décidés par le législateur.

Elles s'établissent à **1 501 570 €** contre **1 325 189 €** en 2016, soit **(+13,31 %)**.

Ce taux d'évolution résulte essentiellement de la dotation pour compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation versée par l'Etat qui s'accroît de **344 527 €** (**1 006 124 €** contre

<sup>1</sup> Les **Dotations Générales de Décentralisation** sont des dotations qui ont été attribuées aux collectivités suite à la décentralisation, pour compenser les nouvelles compétences qui leur revenaient.

661 597 € en 2016). Il s'agit notamment d'une augmentation de la compensation des exonérations accordées à certaines personnes de condition modeste. Elle provient de la décision gouvernementale de neutraliser l'impact de la hausse brutale des impôts locaux, pour 250 000 ménages à revenus modestes au niveau national, qui étaient rentrés dans la taxe d'habitation en raison notamment de l'extinction de la demi-part des « veuves ».

### ③ Autres dotations et participations

Elles sont en augmentation de 4,48 % passant de 3 686 288,72 € à 3 851 597,50 € en 2017.

La participation la plus importante est celle concourant aux frais de fonctionnement des crèches et haltes-garderies, versée par la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) pour 2 185 416,46 € contre 2 039 020,43 € en 2016. **Cette évolution est consécutive à une augmentation globale de la fréquentation pour les différentes structures, grâce à l'optimisation des taux d'occupation, et à l'amélioration du taux de facturation, rapport entre les heures facturées et les heures réalisées.**

Ensuite, par ordre d'importance, les participations reçues :

- par l'Etat (897 533,90 €) dont principalement :
  - ✓ pour la réforme des rythmes scolaires (362 866,67 €) ;
  - ✓ au titre des emplois d'avenir (184 235,09 €) ;
  - ✓ pour l'opération conduite de projet dans le cadre de l'action de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (A.N.R.U.) (107 204,17 €)
  - ✓ pour les remboursements au titre des contrats uniques d'insertion et des contrats aidés (39 480,81 €), dont 16 275 € pour le Grand Pays de Colmar ;
  - ✓ pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental (86 000 €) ;
  - ✓ pour le 3<sup>ème</sup> versement dans le cadre de la convention signée entre la Ville de Colmar et le FIPHP (*Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique*) (53 325,78 €) ;
  - ✓ pour le projet de décontamination des archives (30 000 €) ;
- par le Département du Haut-Rhin (134 650 €) dont principalement 120 000 € au titre de la participation pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental ;
- par la Région Grand Est pour 101 795,20 € dont 86 795,20 € à destination du Grand Pays de Colmar ;
- par divers concours dont le plus important est versé par la C.A.F. et concerne les centres socio-culturels (252 009,84 €).

### 4. Chapitre 75 – autres produits de gestion courante

Ce chapitre est en légère diminution de 37 068,76 € passant de 1 938 713,17 € en 2016 à 1 901 644,41 €.

Il se décompose comme suit :

- les revenus des immeubles qui sont en diminution de 3,30 % pour atteindre 1 217 725,79 € contre 1 259 335,21 € en 2016. Cette évolution découle de moindres locations de salles et de redevance d'occupation du domaine public ;
- les produits divers de gestion courante qui atteignent 59 454,25 € contre 63 397,49 € en 2016. Ils comprennent essentiellement le produit de la publicité insérée dans le Point Colmarien et l'Agenda. La diminution des redevances de transit de wagons marchandises a marginalement tiré ce poste vers le bas ;

- les **redevances** pour **624 464,37 €** contre **615 980,47 €** en 2016, y compris celles **versées par les fermiers et concessionnaires** (dont notamment Colmar Expo S.A. pour **199 800,43 € (+ 2,67 %)** et la Société Colmarienne de Chauffage Urbain pour **343 230 € (+ 3,84 %)**). La diminution des redevances pour concessions, brevets et licences de **10 582,37 €** est en partie liée au recouvrement exceptionnel en 2016 d'une redevance d'occupation du domaine privé concernant l'exercice écoulé pour **10 052,84 €**.

#### 5. Chapitre 76 – produits financiers

Ils atteignent **1 174 144,04 €** contre **1 190 222,21 €** en 2016, en retrait de **1,35 %**. Ce recul résulte pour l'essentiel de la part intérêts de la dette récupérable auprès de Colmar Agglomération, dont le montant diminue chaque année en exécution du tableau d'amortissement (**173 366,49 €** contre **226 918 €** en 2016).

#### 6. Chapitre 77 – produits exceptionnels

Il s'agit des produits indépendants des opérations de gestion courante qui ne sont pas appelés à se renouveler dans le temps.

Au total, ils s'élèvent à **2 844 420,61 €** contre **4 970 166,42 €** en 2016. Cette évolution s'explique par le produit des cessions d'immobilisations, qui avait fortement augmenté en 2016 en raison de la cession des actions Vialis à Gaz de Barr pour **4 M€**.

#### 7. Chapitre 013 – atténuations de charges

Ce chapitre regroupe des remboursements de tout ou partie d'une charge. Les atténuations de charges sont principalement identifiées par les comptes se terminant par un 9.

Elles atteignent **1 120 288,77 €** contre **1 152 354,76 €** en 2016. Cette diminution provient essentiellement de moindres remboursements de charges sociales (**-10 435,56 €**) et des tickets restaurants qui passent de **981 945 €** à **956 365 €** en 2017.

## B. Les dépenses réelles de fonctionnement

Elles s'établissent à **75 525 595,84 €** contre **74 052 531,43 €** en 2016, en croissance de **1,99 %**.

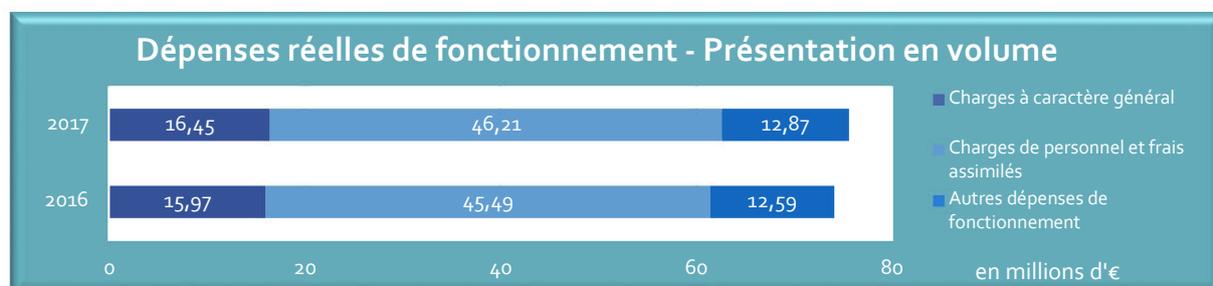
Cette évolution faciale est due à hauteur de **0,9 point** aux mesures prises par le gouvernement, sans lesquelles la progression des charges de fonctionnement n'aurait été que de **1,1 %**.

Ce rebond intervient après un repli des dépenses de fonctionnement constaté en 2015 et en 2016. Il convient de souligner que **de nombreux efforts d'économies ont déjà été réalisés au cours des dernières années**.

Cette évolution de **1,99 %** est imputable à la progression de la masse salariale sous l'effet des mesures décidées au niveau national.

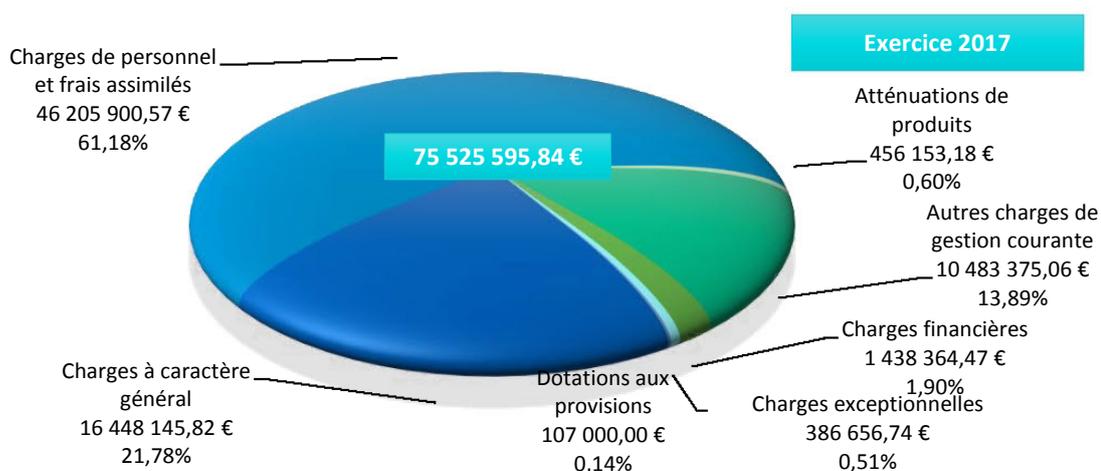
Chap.	Libellés	CA 2016	CA 2017	Ecart en €	Ecart en %
011	Charges à caractère général	15 974 195,18 €	16 448 145,82 €	473 950,64 €	2,97%
012	Charges de personnel et frais assimilés	45 489 287,68 €	46 205 900,57 €	716 612,89 €	1,58%
014	Atténuations de produits	367 089,48 €	456 153,18 €	89 063,70 €	24,26%
65	Autres charges de gestion courante	10 156 787,05 €	10 483 375,06 €	326 588,01 €	3,22%
66	Charges financières	1 627 557,13 €	1 438 364,47 €	-189 192,66 €	-11,62%
67	Charges exceptionnelles	437 614,91 €	386 656,74 €	-50 958,17 €	-11,64%
68	Dotations aux provisions	0,00 €	107 000,00 €	107 000,00 €	
	<b>Sous-total autres dépenses de fonctionnement</b>	<b>12 589 048,57 €</b>	<b>12 871 549,45 €</b>	<b>282 500,88 €</b>	<b>2,24%</b>
<b>Total</b>		<b>74 052 531,43 €</b>	<b>75 525 595,84 €</b>	<b>1 473 064,41 €</b>	<b>1,99%</b>

Les dépenses en volume 2017 / 2016 sont retracées dans le graphique ci-dessous :



Au sein des dépenses, on note le poids principal des charges de personnel (**61,18 %**), ce qui est le constat commun pour les communes qui ont en charge les missions de service public de proximité génératrices de besoins en moyens humains.

La graphique ci-après l'atteste :



La comparaison des principaux postes de dépenses avec la moyenne observée au niveau national ramenée à l'habitant pour les communes de 50 000 à 100 000 habitants (source la plus récente – données DGCL 2016), permet de mettre en exergue la situation très favorable de la Ville de Colmar avec des montants nettement en dessous de la moyenne nationale :

Libellés	2016			2017
	Moyenne nationale	Ville de Colmar	Ecart en %	Ville de Colmar
Charges à caractère général	282 €	221 €	-21,63%	234 €
Charges de personnel et frais assimilés	815 €	638 €	-21,72%	658 €
Contingents	100 €	21 €	-79,00%	21 €
Charges financières	78 €	23 €	-70,51%	20 €

### 1. Chapitre 011 – charges à caractère général

Elles s'établissent à **16 448 145,82 €** contre **15 974 195,18 €** en 2016, en croissance de **473 950,64 € (+ 2,97 %)**.

Ce chapitre regroupe l'ensemble des moyens nécessaires aux services pour l'accomplissement des différentes missions et services publics :

- les **achats et variations de stocks** qui sont en croissance de **4,87 % (6 931 590,75 €** contre **6 609 572,47 €** en 2016). Cette évolution découle essentiellement d'une augmentation sensible des dépenses de fluide de **309 132,17 €** (eau et assainissement **(+ 38 995,34 €)**, énergie – électricité **(+ 158 488,74 €)** qui résulte d'un vif rebond des prix de l'énergie **(+ 6,2%** en moyenne annuelle au niveau national), et chauffage urbain **(+ 111 648,09 €)** en raison d'un hiver plus rude que le précédent ;
- les **services extérieurs** qui affichent une progression de **1,78 % (4 943 041,69 €** contre **4 856 504,92 €** en 2016) du fait notamment de la prise en compte des charges de copropriété pour l'ancien supermarché Match **(+ 58 915,41 €)**. Les services extérieurs comprennent principalement les contrats de prestations de services, les frais d'entretien des bâtiments et des voies et réseaux, les primes d'assurance, les frais de location, la documentation générale et technique et les versements aux organismes de formation ;

- les **autres services extérieurs** sont quasi-stables et atteignent **3 871 367,97 €** contre **3 865 302,50 €** en 2016. Il est rappelé que les autres services extérieurs regroupent essentiellement les frais de transport, déplacement et relations publiques, les frais téléphoniques et d'affranchissement, ainsi que les frais de gardiennage et de nettoyage des locaux ;
- les **impôts et taxes** s'élèvent à **702 145,41 €** contre **642 815,29 €** en 2016, en lien notamment avec l'augmentation des taxes foncières de **46 834,09 €**.

## 2. Chapitre 012 – charges de personnel

Elles atteignent **46 205 900,57 €** contre **45 489 287,68 €** en 2016, en progression de **716 612,89 € (+ 1,58 %)**.

Cette évolution est liée essentiellement aux décisions et mesures prises par l'Etat, telles que :

- la mise place du protocole PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) qui entraîne notamment une revalorisation des grilles salariales,
- l'augmentation du point d'indice de la fonction publique de **0,6 %** en février 2017, après une augmentation de **0,6 %** en juillet 2016

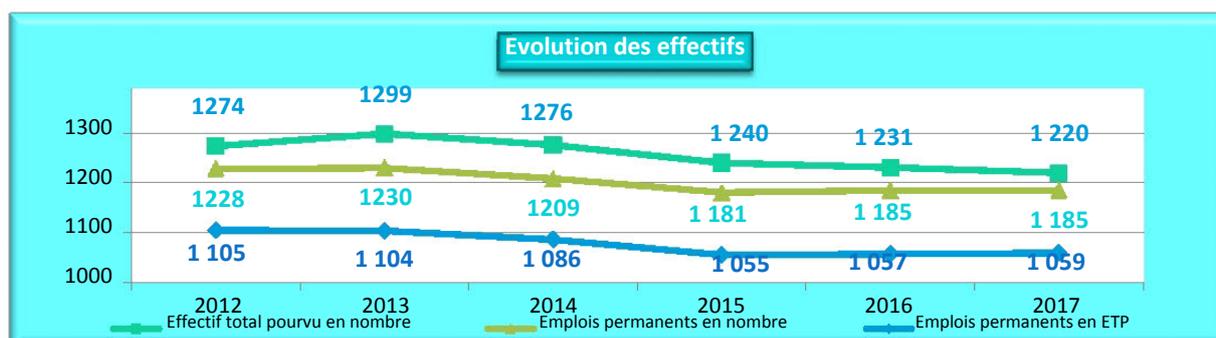
Pour autant, la volonté de maîtriser l'évolution de la masse salariale reste d'actualité avec :

- le remplacement non systématique des départs à la retraite,
- l'optimisation des remplacements de personnels avec des analyses au cas par cas,
- la lutte contre l'absentéisme,
- la mutualisation de certains postes avec Colmar Agglomération,
- une recherche permanente d'adéquation entre les missions de la Ville et les moyens humains qui doivent leur être dévolus,
- la mise en place d'outils pour piloter efficacement la masse salariale.

Les dépenses de personnel se décomposent comme suit :

- les rémunérations, indemnités et charges sociales qui s'élèvent à **43 443 564,59 €** contre **42 916 538,57 €** en 2016 (+ **1,23 %**) ;
- les avantages sociaux (tickets restaurants) qui sont en repli de **2,86 %** et passent de **1 969 530 €** en 2016 à **1 913 150 €**, en raison de la baisse du nombre de bénéficiaires ;
- les autres personnels extérieurs qui s'établissent à **849 185,98 €** contre **603 219,11 €** en 2016 (+ **40,78 %**) en raison notamment du recours au centre de gestion pour des remplacements temporaires afin d'assurer la continuité de service (+ **198 231,42 €**).

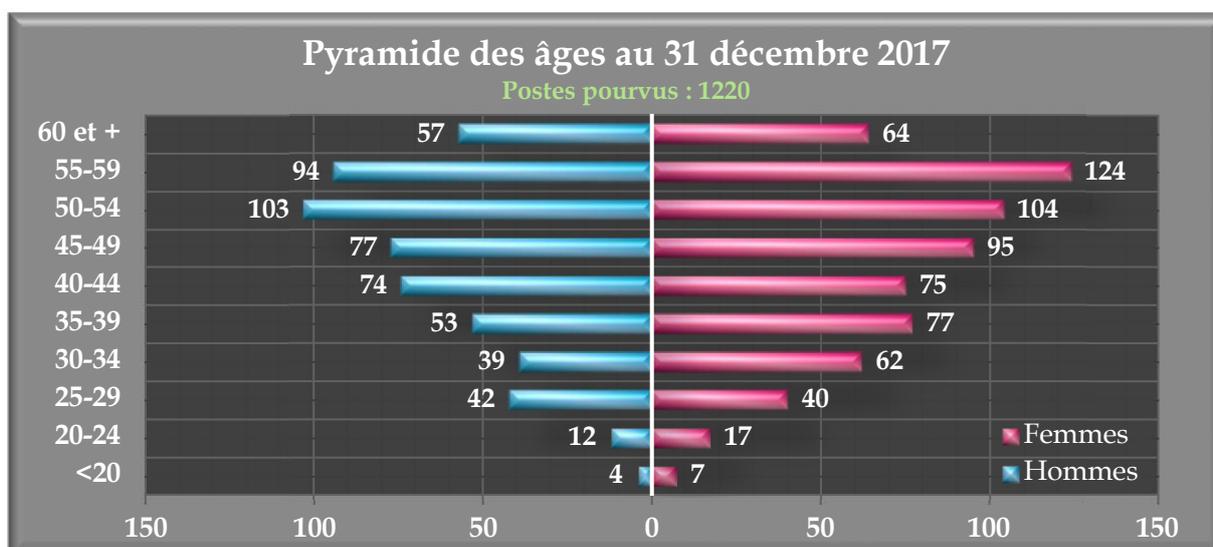
Le tableau ci-après présente sur une période de six années l'évolution des effectifs en postes pourvus.



Les effectifs de la Ville de Colmar évoluent sur une tendance baissière : **1 059** emplois permanents en 2017 contre **1 105** en 2012, soit **-46** postes en ETP. La gestion du personnel s'inscrit dans une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEEC) qui permet d'ajuster au mieux les effectifs aux besoins en personnel et de maîtriser la masse salariale.

Le graphique ci-après montre la pyramide des âges de l'ensemble du personnel avec une répartition des effectifs par sexe et âge (tranches quinquennales). Il ressort de cette pyramide que **44,75 %** des effectifs ont 50 ans et plus au 31 décembre 2017, contre **44,35 %** en 2016.

La moyenne d'âge du personnel est de **46 ans**. La répartition hommes-femmes s'établit à **45,5 %** pour les hommes et à **54,5 %** pour les femmes.



### 3. Chapitre 014 – atténuations de produits

Les atténuations de produits regroupent les reversements de tout ou partie de produits et atteignent **456 153,18 €** contre **367 089,48 €** en 2016.

Elles sont principalement impactées :

- ✓ à la **hausse** par :
  - le F.P.I.C. (Fonds de Péréquatation des Ressources Intercommunales et Communales) sous l'impulsion de la refonte de la carte intercommunale (**+ 102 785 €**),
  - le reversement de la part de taxe de séjour à l'Office de Tourisme (**+ 19 270,51 €**),
- ✓ à la **baisse** par de moindres dégrèvements accordés par les services fiscaux au titre de la taxe d'habitation sur les logements vacants (**- 32 505 €**).

### 4. Chapitre 65 – autres charges de gestion courante

Elles enregistrent une hausse de **3,22 %** pour atteindre **10 483 375,06 €** contre **10 156 787,05 €** en 2016.

Elles sont composées principalement des postes suivants :

- les **subventions de fonctionnement** qui se montent à **8 158 162,81 €** contre **7 871 506,42 €** en 2016, dont **2 029 400 €** à destination du C.C.A.S. que l'on retrouve sous la rubrique interventions sociales et santé.

Cette évolution de **286 656,39 €** s'explique essentiellement par :

- le versement en 2017 du solde 2016 relatif au 4<sup>ème</sup> trimestre de la subvention attribuée au Groupement d'Action Sociale à hauteur de **95 700 €**, qui avait été différé au motif d'une trésorerie élevée ;
- la majoration de la subvention versée à la Société Schongauer pour compenser :
  - le coût des agents, qui ne sont plus mis à disposition gracieusement par la Ville de Colmar et qui ont été remplacés par du personnel recruté en propre par la Société Schongauer (**+ 61 946,30 €**)
  - le recours à l'externalisation pour les prestations de nettoyage (**+ 123 560 €**)
- une minoration de **100 000 €** de la subvention à destination des Sports Réunis de Colmar Football

Le tableau ci-après présente la ventilation par fonction :

Fonctions	Libellés	CA 2016	CA 2017	Ecart en €	Ecart en %
0	Services généraux des administrations publiques locales	448 900,00 €	639 450,00 €	190 550,00 €	42,45%
1	Sécurité et salubrité publiques	4 171,50 €	3 817,27 €	-354,23 €	-8,49%
2	Enseignement - formation	1 029 550,14 €	1 068 115,81 €	38 565,67 €	3,75%
3	Culture	1 530 664,88 €	1 708 622,34 €	177 957,46 €	11,63%
4	Sport et jeunesse	1 317 796,17 €	1 216 874,11 €	-100 922,06 €	-7,66%
5	Interventions sociales et santé	2 595 606,00 €	2 589 956,84 €	-5 649,16 €	-0,22%
6	Famille	872 963,69 €	864 826,69 €	-8 137,00 €	-0,93%
8	Aménagements et services urbains, environnement	8 600,00 €	2 600,00 €	-6 000,00 €	-69,77%
9	Action économique	63 254,04 €	63 899,75 €	645,71 €	1,02%
	<b>Total</b>	<b>7 871 506,42 €</b>	<b>8 158 162,81 €</b>	<b>286 656,39 €</b>	<b>3,64%</b>

- les **contingents et participations obligatoires** pour un montant de **1 505 766,08 €** contre **1 475 516,96 €** en 2016.

Parmi les postes de dépenses les plus importants, on peut citer :

- ✓ la contribution à l'Opéra National du Rhin 562 570,00 €
- ✓ la participation aux frais de fonctionnement d'écoles privées :
  - Institut Saint-Jean 298 293,99 €
  - Institut Assomption 270 342,00 €
- ✓ la contribution à la Brigade Verte du Haut-Rhin 133 514,00 €
- ✓ la contribution financière à l'Orchestre Symphonique 70 200,00 €
- ✓ la contribution au Syndicat Mixte des Employeurs Forestiers 62 000,00 €
- ✓ le Syndicat des Affaires Culturelles et Scolaires d'Ingersheim 43 750,00 €

- les **indemnités, frais de mission et de formation des élus** pour **743 305,26 €** contre **727 700,79 €** en 2016.

## 5. Chapitre 66 – charges financières

Elles sont en diminution de **11,62 %** pour atteindre **1 438 364,47 €** contre **1 627 557,13 €** en 2016.

En 2017, les intérêts de la dette ont poursuivi leur dégrèvement amorcée en 2016. La gestion active de la dette menée au cours des dernières années et les taux d'intérêt qui sont restés à des niveaux historiquement bas ont contribué au repli des charges financières.

Par ailleurs, le niveau élevé de trésorerie a permis de limiter le recours à la ligne de trésorerie durant toute l'année 2017, contribuant ainsi à réaliser des économies.

## 6. Chapitre 67 – charges exceptionnelles

Elles se définissent comme des charges qui ne sont pas destinées à se renouveler dans le temps. Elles s'élevèrent à **386 656,74 €** contre **437 614,91 €** en 2016 (- 11,64 %). Cette diminution résulte essentiellement des subventions d'équilibre versées aux budgets annexes (- 26 250 €) et des autres charges exceptionnelles (- 17 670 €).

Ce chapitre regroupe principalement les postes suivants :

- les **bourses et prix** pour un montant de **17 364,58 €** contre **19 022,15 €** en 2016 ;
- les **titres annulés** pour **19 290,21 €** contre **21 238,76 €** en 2016. Il s'agit principalement d'annulations ou de réduction de titres sur exercices antérieurs suite à des contestations ;
- les **subventions exceptionnelles** pour **348 700 €** contre **376 800 €** en 2016.

Elles regroupent principalement les subventions :

- d'équilibre versées par le budget principal aux budgets annexes qui se décomposent comme suit :
  - ✓ budget annexe Festival du Film 75 000 €
  - ✓ budget annexe Festival de Jazz 35 000 €
  - ✓ budget annexe Festival du Livre – Espace Malraux 202 850 €
- versées aux personnes de droit privé pour **35 850 €** contre **37 700 €** en 2016.

## C. Le résultat de fonctionnement et les épargnes

L'équilibre de la section de fonctionnement se présente comme suit :

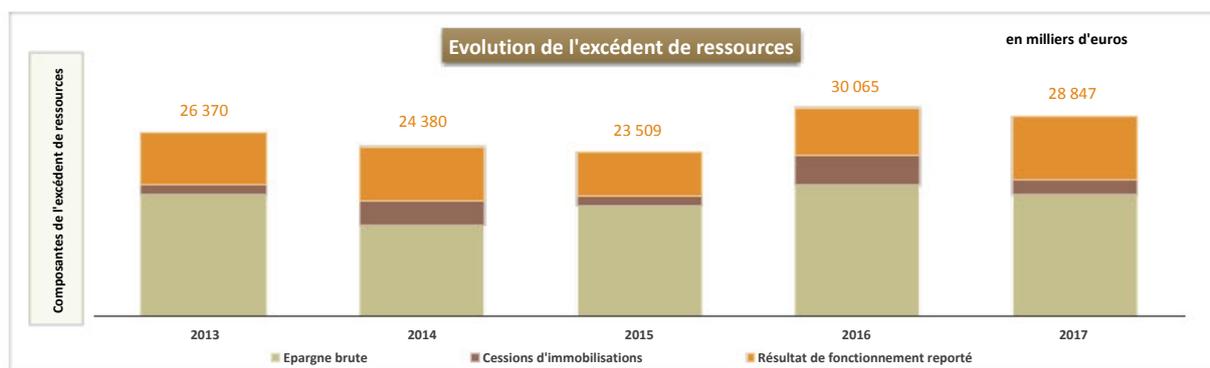
Opérations réelles	2016	2017	Ecart en €	Ecart en %
Recettes réelles de fonctionnement (1)	104 117 511,50	104 372 349,26	254 837,76	0,24%
Dépenses réelles de fonctionnement (2)	74 052 531,43	75 525 595,84	1 473 064,41	1,99%
<b>Excédent de ressources (1) -(2)</b>	<b>30 064 980,07</b>	<b>28 846 753,42</b>	<b>-1 218 226,65</b>	<b>-4,05%</b>

Sur l'excédent de ressources, il est nécessaire de prélever un montant de **12 288 772,67 €** pour assurer le financement des dépenses de la section d'investissement en plus des recettes propres d'investissement, des subventions et des emprunts.

Avec ce prélèvement, le résultat 2017 se présente comme suit :

- ✓ excédent de ressources 28 846 753,42 €
- ✓ prélèvement section d'investissement 12 288 772,67 €
- soit un **résultat de clôture de fonctionnement** **16 557 980,75 €**

L'excédent de ressources est constitué de trois composantes : **l'épargne brute** (recettes réelles de fonctionnement (hors résultat de fonctionnement reporté et cessions d'immobilisations) + travaux en régie – dépenses réelles de fonctionnement), le **produit des cessions d'immobilisations** et le **résultat de fonctionnement reporté** comme le montre le graphique ci-après :



### 1. De l'excédent de ressources à l'épargne brute

Il convient d'ajouter à l'excédent de ressources le produit des travaux en régie, qui correspondent à des immobilisations que la Ville de Colmar a créées pour elle-même, et de défalquer le produit des cessions d'immobilisations ainsi que le résultat de fonctionnement reporté pour déterminer l'épargne brute.

Opérations réelles	2016	2017	Ecart en €	Ecart en %
<b>Excédent de ressources (1)</b>	30 064 980,07	28 846 753,42	-1 218 226,65	-4,05%
- résultat de fonctionnement reporté (2)	6 887 256,49	9 131 815,38	2 244 558,89	32,59%
<b>Solde des opérations réelles (3) = (1) + (2)</b>	23 177 723,58	19 714 938,04	-3 462 785,54	-14,94%
+ Travaux en régie (4)	93 321,96	106 724,45	13 402,49	14,36%
- produit des cessions d'immobilisations (5)	4 288 360,84	2 264 053,34	-2 024 307,50	-47,20%
<b>Epargne brute (3) + (4) - (5)</b>	<b>18 982 684,70</b>	<b>17 557 609,15</b>	<b>-1 425 075,55</b>	<b>-7,51%</b>

On relève que l'épargne brute est en recul en 2017 pour s'établir à **17 557 609,15 €** contre **18 982 684,70 €** en 2016, soit une baisse de **7,51 %**.

Cette évolution résulte principalement de la comptabilisation en 2016 de la revalorisation exceptionnelle de l'attribution de compensation pour **2 051 835 €**, en raison de la restitution par Colmar Agglomération des montants prélevés annuellement depuis 2010 pour alimenter le fonds de concours destiné à financer les travaux de la Rocade Ouest, suite au transfert de la compétence des fonds de concours à Colmar Agglomération (cf chapitre 73).

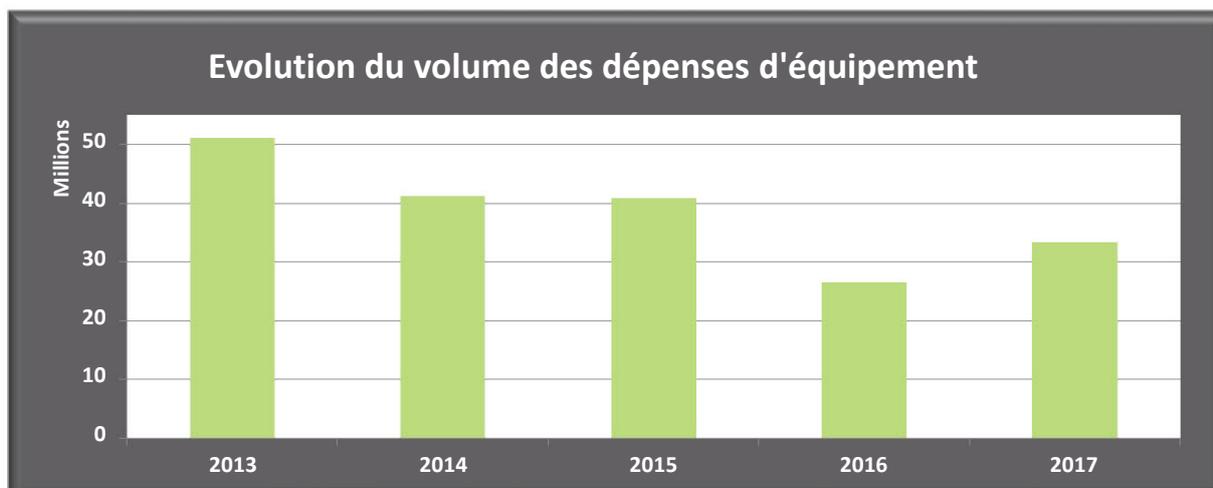
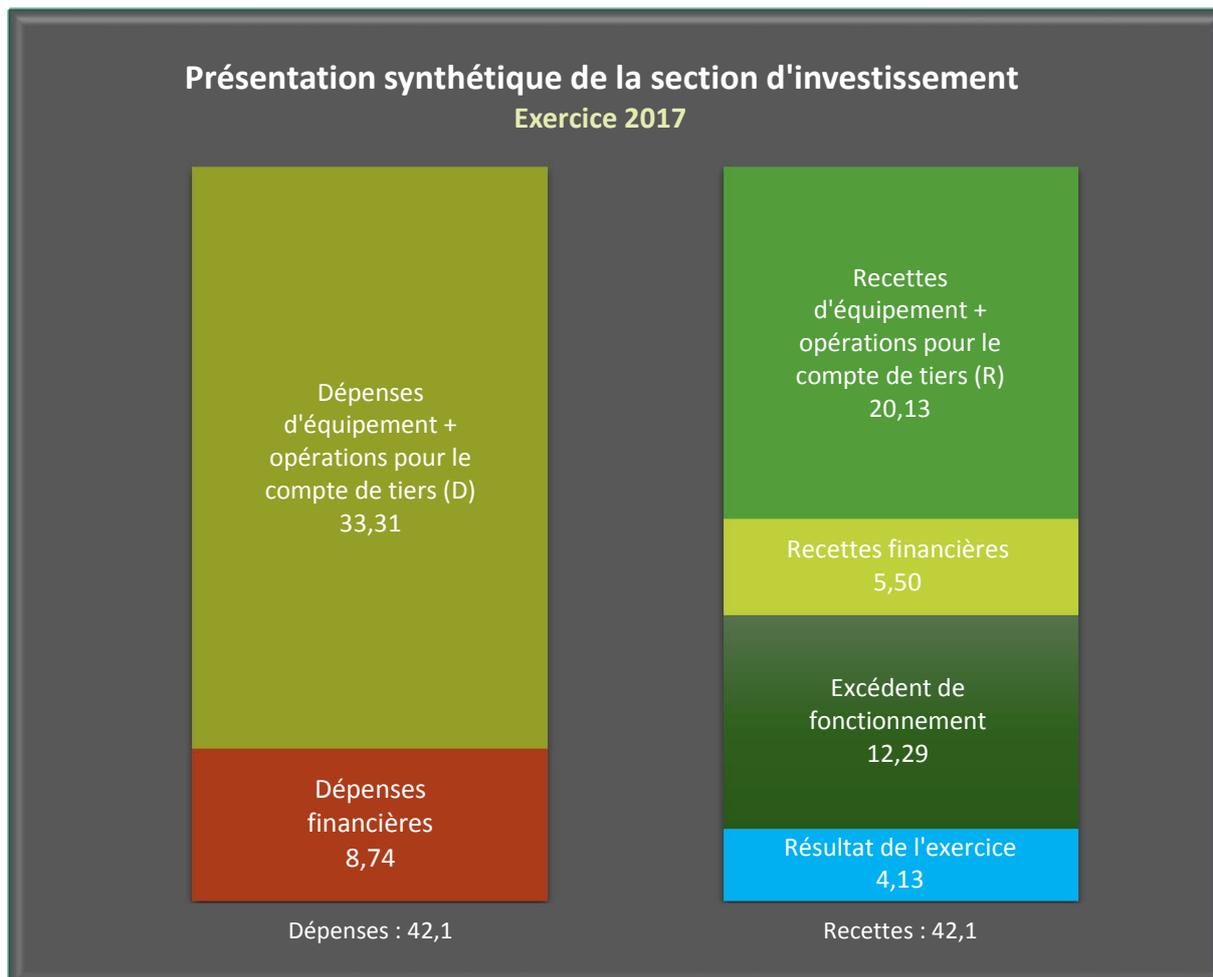
### 2. De l'épargne brute à l'épargne nette

L'épargne nette correspond à l'épargne brute après déduction des remboursements de dette.

Opérations réelles	2016	2017	Ecart en €	Ecart en %
<b>Epargne brute</b>	<b>18 982 684,70</b>	<b>17 557 609,15</b>	<b>-1 425 075,55</b>	<b>-7,51%</b>
Remboursement en capital des emprunts	7 168 640,30	6 876 161,25	-292 479,05	-4,08%
<b>Epargne nette</b>	<b>11 814 044,40</b>	<b>10 681 447,90</b>	<b>-1 132 596,50</b>	<b>-9,59%</b>

**En 2017, la Ville de Colmar maintient un niveau d'épargne substantiel, malgré un nouveau prélèvement de 839 446 € au titre de la contribution au redressement des finances publiques.**

**L'épargne brute par habitant s'élève à 250 € en 2017, soit un montant largement supérieur à la moyenne de la strate, qui était de 184 € en 2016 (source DGCL), soit près de 4,7 M€.**



## II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Hors opérations liées à la gestion active de la dette qui s'équilibrent en dépenses et en recettes, excédents de fonctionnement capitalisés et résultat d'investissement reporté, la section d'investissement se ventile comme suit :

INVESTISSEMENT									
Dépenses					Recettes				
Chap.	Libellés	C.A. 2016	C.A. 2017	Evol. %	Chap.	Libellés	C.A. 2016	C.A. 2017	Evol. %
20	Immobilisations incorporelles	846 886,21 €	1 133 560,51 €	33,85%	13	Subventions d'investissement	5 768 122,19 €	10 957 418,05 €	89,97%
204	Subventions d'équipement	1 122 067,00 €	1 008 560,64 €	-10,12%	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	9 093 592,00 €	
						<i>dont emprunts</i>	<i>0,00 €</i>	<i>9 093 592,00 €</i>	
21	Immobilisations corporelles	14 171 160,11 €	19 071 389,35 €	34,58%	20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	1 663,20 €	
	Opérations d'équipement	10 377 387,95 €	12 082 257,36 €	16,43%	204	Subventions d'équipement	100,00 €	0,00 €	-100,00%
					21	Immobilisations corporelles	60 673,42 €	56 612,11 €	-6,69%
					23	Immobilisations en cours	0,00 €	1 465,64 €	
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>26 517 501,27 €</b>	<b>33 295 767,86 €</b>	<b>25,56%</b>		<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>5 828 895,61 €</b>	<b>20 110 751,00 €</b>	<b>245,02%</b>
45	Opérations pour compte de tiers	195 797,15 €	13 931,69 €	-92,88%	45	Opérations pour compte de tiers	186 635,15 €	19 733,09 €	-89,43%
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 628 144,00 €	1 622 869,00 €	-0,32%	10	Dotations, fonds divers et réserves	6 324 883,39 €	4 251 994,09 €	-32,77%
13	Subventions d'investissement	99 599,76 €	228 354,45 €	129,27%	165	Dépôts et cautionnement reçus	917,75 €	859,93 €	-6,30%
16	Emprunts et dettes assimilées	7 184 471,72 €	6 891 033,55 €	-4,08%	27	Autres immobilisations financières	1 198 568,33 €	1 244 967,81 €	3,87%
	<i>dont emprunts</i>	<i>7 168 640,30 €</i>	<i>6 876 161,25 €</i>	<i>-4,08%</i>					
26	Participations et créances rattachées à des participations	500 000,00 €	0,00 €	-100,00%					
27	Autres immobilisations financières	73 551,02 €	0,00 €	-100,00%					
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>9 485 766,50 €</b>	<b>8 742 257,00 €</b>	<b>-7,84%</b>		<b>Total des recettes financières</b>	<b>7 524 369,47 €</b>	<b>5 497 821,83 €</b>	<b>-26,93%</b>
	<b>Sous-total des dépenses réelles</b>	<b>36 199 064,92 €</b>	<b>42 051 956,55 €</b>	<b>16,17%</b>		<b>Sous-total recettes réelles</b>	<b>13 539 900,23 €</b>	<b>25 628 305,92 €</b>	<b>89,28%</b>
						Excédent de fonctionnement	14 726 326,92 €	12 288 772,67 €	-16,55%
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>36 199 064,92 €</b>	<b>42 051 956,55 €</b>	<b>16,17%</b>		<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>28 266 227,15 €</b>	<b>37 917 078,59 €</b>	<b>34,14%</b>

Le total de l'investissement en dépenses atteint **42 051 956,55 €** contre **36 199 064,92 €** en 2016.

Les graphiques ci-contre ont pour objet de présenter de manière synthétique :

- les grands volumes financiers de la section d'investissement ;
- l'évolution des dépenses d'équipement de 2013 à 2017.

Dans ce dernier graphique, on relève une très forte dynamique des dépenses d'équipement de 2013 à 2016 avec un rebond en 2017, retracée comme suit :

- **51 101 024,25 €** en 2013
- **41 093 099,69 €** en 2014
- **40 859 861,65 €** en 2015
- **26 517 501,27 €** en 2016
- **33 295 767,86 €** en 2017

Pour la période concernée, la moyenne annuelle s'établit à **38 573 450,94 €**.

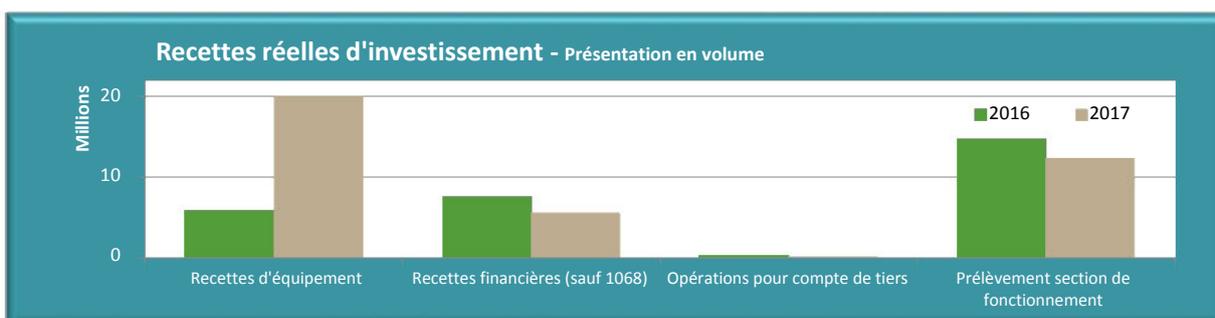
## A. Les recettes réelles d'investissement

Le tableau ci-après résume l'exécution :

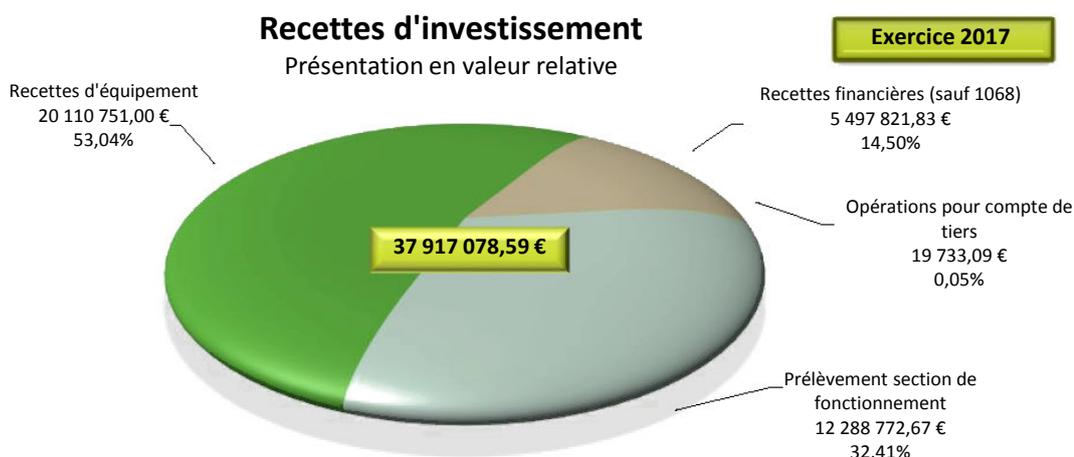
Intitulés	CA 2016	CA 2017	Ecart en €	Ecart en %
Recettes d'équipement	5 828 895,61 €	20 110 751,00 €	14 281 855,39 €	245,02%
Opérations pour compte de tiers	186 635,15 €	19 733,09 €	-166 902,06 €	-89,43%
Recettes financières (sauf 1068)	7 524 369,47 €	5 497 821,83 €	-2 026 547,64 €	-26,93%
<i>Sous-total des recettes d'investissement</i>	<i>13 539 900,23 €</i>	<i>25 628 305,92 €</i>	<i>12 088 405,69 €</i>	<i>89,28%</i>
Prélèvement section de fonctionnement	14 726 326,92 €	12 288 772,67 €	-2 437 554,25 €	-16,55%
<b>Total</b>	<b>28 266 227,15 €</b>	<b>37 917 078,59 €</b>	<b>9 650 851,44 €</b>	<b>34,14%</b>

Hors excédents de fonctionnement capitalisés et opérations liées à la gestion active de la dette qui sont neutralisés par un montant identique en dépenses, les recettes d'investissement s'élèvent à **25 628 305,92 €** contre **13 539 900,23 €** en 2016.

Les recettes réelles d'investissement sont reprises en volume 2017 / 2016 ci-dessous :



Au sein des recettes, on relève la part prépondérante des recettes d'équipement dont le poids représente **53,04 %** contre **20,62 %** en 2016, comme le montre le graphique ci-après.



Les recettes se décomposent comme suit :

### 1. Les recettes d'équipement

Comptes	Intitulés	CA 2016	CA 2017	Ecart en €	Ecart en %
13	Subventions d'investissement	5 768 122,19 €	10 957 418,05 €	5 189 295,86 €	89,97%
16	Emprunts et dettes assimilées (*)	0,00 €	9 093 592,00 €	9 093 592,00 €	
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	1 663,20 €	1 663,20 €	
204	Subventions d'équipement	100,00 €	0,00 €	-100,00 €	-100,00%
21	Immobilisations corporelles	60 673,42 €	56 612,11 €	-4 061,31 €	-6,69%
23	Immobilisations en cours	0,00 €	1 465,64 €	1 465,64 €	
<b>Total</b>		<b>5 828 895,61 €</b>	<b>20 110 751,00 €</b>	<b>14 281 855,39 €</b>	<b>245,02%</b>

(\*) hors opérations de gestion active de la dette

#### ❶ Les subventions d'investissement regroupent

➤ les subventions versées par :

- le **Conseil Départemental du Haut-Rhin** pour **244 792,53 €** :
  - ✓ Aménagement voies publiques (rue Schwendi et rue des bonnes gens) 101 645,00 €
  - ✓ Sécurisation du passage piéton carrefour Strasbourg/Belges 44 188,53 €
  - ✓ Aménagement espaces extérieurs - Musée Unterlinden 33 913,00 €
  - ✓ Travaux d'aménagement au Parc des Expositions 30 352,00 €
  - ✓ Construction du site de restauration scolaire « Les P'tits Loups » 22 334,00 €
  - ✓ Elaboration du nouveau Plan Local d'Urbanisme 12 360,00 €
- **l'Etat** pour **3 846 688,23 €** dont principalement :
  - ✓ Travaux à la Bibliothèque des Dominicains 3 000 000,00 €
  - ✓ Travaux à la Maison des Archives (33 rue des Jardins) 480 314,00 €
  - ✓ Extension du Musée Unterlinden 238 594,58 €
  - ✓ Installation de la vidéo-protection 44 217,00 €
  - ✓ Travaux d'accessibilité à Aqualia 33 000,00 €
  - ✓ Aménagement et adaptation des postes de travail pour les agents en situation de handicap 30 000,00 €
- **la Région Grand Est** pour **3 778 919,50 €** :
  - ✓ Construction Parking Gare/Bleyle 3 750 000,00 €
  - ✓ Travaux au titre des normes d'accessibilité 28 919,50 €
- les **autres organismes** pour **231 502,28 €** dont principalement :
  - ✓ Aménagement voies publiques (rue du Dr Paul Betz, rue Schweitzer, etc...) 106 111,13 €
  - ✓ Travaux de rénovation du Parc des Expositions 80 000,00 €
  - ✓ Acquisition d'un véhicule utilitaire pour le CSC Europe 14 000,00 €
- **Colmar Agglomération** pour **1 357 937,51 €** :
  - ✓ Travaux à la Bibliothèque des Dominicains 750 000,00 €
  - ✓ Construction Parking Gare/Bleyle 571 645,00 €
  - ✓ Participation pour l'utilisation de l'infrastructure informatique 36 292,51 €

➤ les **amendes de police** pour **1 497 578 €** (1 217 586 € en 2016).

Il est rappelé que le produit des amendes de police relatives à la circulation routière est réparti par le Comité des Finances Locales entre les communes et groupements de communes compétents, pour financer des opérations destinées à améliorer les transports en commun et la circulation routière, en matière notamment de sécurité.

Il est déterminé sur la base des contraventions dressées par les différents services de police (gendarmerie, police nationale et police municipale) pour l'exercice N-1 qui se montent à **60 326** pour 2016 (elles étaient de **53 752** en 2015), auxquelles a été appliquée une valeur de point de **24,82 €** contre **22,65 €** en 2015 ;

② Les **emprunts et dettes assimilées** se décomposent comme suit :

Comptes	Intitulés	CA 2016	CA 2017	Ecart en €	Ecart en %
1641 + 16441 + 16818	Emprunts	0,00 €	9 093 592,00 €	9 093 592,00 €	-
<b>Total</b>		<b>0,00 €</b>	<b>9 093 592,00 €</b>	<b>9 093 592,00 €</b>	<b>-</b>

Contrairement à l'exercice précédent, la Ville de Colmar a mobilisé trois emprunts, dont deux prêts contractualisés en 2016, à savoir :

- l'emprunt de **1 064 692 €** à taux zéro, contractualisé en novembre 2016 auprès de la Caisse des Dépôts pour de la rénovation thermique dans 3 gymnases, a été mobilisé le 31 août 2017,
- l'engagement en 2016 de la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin d'accorder une aide financière pour **28 900 €**, sous forme de prêt à taux zéro dans le cadre de la réalisation de la crèche multi-accueil « Louise Scheppler »
- l'emprunt de **8 000 000 €** contracté en 2017 à un taux fixe de **1,10 %** sur une durée de **15 ans** auprès du Crédit Mutuel et mobilisé le 31 décembre 2017.

③ Les lignes **immobilisations** ont principalement comptabilisé en 2017 le produit issu de remboursements au titre de l'exercice antérieur pour **58 077,75 €**, avec notamment une régularisation de prorata de TVA pour le parking Lacarre (**56 612,11 €**).

## 2. Les opérations pour compte de tiers

Comptes	Intitulés	CA 2016	CA 2017
454220131	Mise en sécurité de l'immeuble sis 9 place des 6 Montagnes Noires	4 343,45 €	18 588,00 €
454220161	Mise en sécurité de l'immeuble 10 rue des Tanneurs	990,00 €	0,00 €
454220163	Mise en sécurité de l'immeuble 4 rue du Triangle	1 200,00 €	0,00 €
454220172	Mise en sécurité de l'immeuble 12 rue des Marchands	0,00 €	784,42 €
458220161	Rue Michelet : Travaux eaux pluviales pour le compte de Colmar Agglomération	180 101,70 €	360,67 €
<b>Total</b>		<b>186 635,15 €</b>	<b>19 733,09 €</b>

Les **opérations pour compte de tiers** enregistrent principalement l'émission des titres de recettes à l'encontre des propriétaires des immeubles sis 9 place des 6 Montagnes Noires et 12 rue des Marchands (**19 372,42 €**) et la participation de Colmar Agglomération (**360,67 €**) pour les travaux d'eaux pluviales rue Michelet.

### 3. Les recettes financières

Comptes	Intitulés	CA 2016	CA 2017	Ecart en €	Ecart en %
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	6 324 883,39 €	4 251 994,09 €	-2 072 889,30 €	-32,77%
165	Dépôts et cautionnement reçus	917,75 €	859,93 €	-57,82 €	-6,30%
27	Autres immobilisations financières	1 198 568,33 €	1 244 967,81 €	46 399,48 €	3,87%
<b>Total</b>		<b>7 524 369,47 €</b>	<b>5 497 821,83 €</b>	<b>-2 026 547,64 €</b>	<b>-26,93%</b>

Les **dotations, fonds divers et réserves** d'un montant de **4 251 994,09 €** comprennent :

- le remboursement du F.C.T.V.A. (Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée) pour **3 399 384,87 €** contre **5 316 113,92 €** en 2016. Il est rappelé qu'il porte sur les dépenses d'équipement réalisées au cours de l'exercice 2016 ;
- la taxe d'aménagement atteint **852 609,22 €** contre **1 008 769,47 €** en 2016. Il est rappelé que la taxe d'aménagement s'applique à toutes les opérations d'aménagement, de construction (par exemple les abris de jardin d'une certaine surface), de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable) et aux opérations qui changent la destination des locaux dans le cas des exploitations agricoles.

Les **dépôts et cautionnements reçus** enregistrent le montant des cautions encaissé par la Ville pour les locations immobilières pour **859,93 €**.

Les **autres immobilisations financières** se montent à **1 244 967,81 €**. Elles comprennent principalement les remboursements d'emprunts effectués par Colmar Agglomération au titre des compétences transférées pour **1 243 567,81 €**.

### 4. Prélèvement sur la section de fonctionnement

Comme indiqué précédemment, il s'agit d'une partie du disponible de la section de fonctionnement qui sert à alimenter les fonds propres de la section d'investissement pour un montant de **12 288 772,67 €** contre **14 726 326,92 €** en 2016.

## B. Les dépenses réelles d'investissement

Sans prise en compte du déficit d'investissement reporté (4 792 837,77 €), les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **42 051 956,55 €** contre **36 199 064,92 €** en 2016.

Elles se ventilent comme suit :

Intitulés	CA 2016	CA 2017	Ecart en €	Ecart en %
Dépenses d'équipement	26 517 501,27 €	33 295 767,86 €	6 778 266,59 €	25,56%
Opérations pour compte de tiers	195 797,15 €	13 931,69 €	-181 865,46 €	-92,88%
Dépenses financières	9 485 766,50 €	8 742 257,00 €	-743 509,50 €	-7,84%
<b>Total</b>	<b>36 199 064,92 €</b>	<b>42 051 956,55 €</b>	<b>5 852 891,63 €</b>	<b>16,17%</b>

Les dépenses réelles d'investissement sont reprises en volume 2017/2016 ci-dessous :



On observe le poids principal des dépenses d'équipement qui représentent **79,18 %**, comme l'indique le graphique ci-après :

### Dépenses réelles d'investissement Présentation en valeur relative



#### 1. Les dépenses d'équipement

Elles atteignent **33 295 767,86 €** contre **26 517 501,27 €** en 2016, soit une croissance de **25,56 %**. Le rebond constaté en 2017 est conforme à la montée en puissance souhaitée par la municipalité pour les projets d'équipement.

Elles se ventilent de la manière suivante :

Comptes	Intitulés	CA 2017
20	Immobilisations incorporelles	1 133 560,51 €
204	Subventions d'équipement	1 008 560,64 €
21	Immobilisations corporelles	19 071 389,35 €
	Opérations d'équipement	12 082 257,36 €
<b>Total</b>		<b>33 295 767,86 €</b>

Par rapport aux crédits ouverts de l'exercice, soit **40 031 400 €**, le taux de réalisation s'établit à **83,17 %** contre **84,57 %** en 2016. Ce taux reste d'un niveau très élevé comparé à la pratique des autres collectivités locales.

### ① Les immobilisations incorporelles

Elles sont composées de :

- **frais d'études** pour **285 232,37 €** qui ont été menées principalement pour l'aménagement de la voirie communale (**137 107,75 €**), pour la faisabilité d'une pépinière d'entreprise (**25 308 €**), pour le multi-accueil « Les P'tit Aviateurs » et l'extension de l'école maternelle Brant (**18 976,44 €**), pour des études de diagnostics des gymnases Pfeffel et Saint-Exupéry (**15 612 €**), pour la mise en place de services numériques et la rationalisation des systèmes d'impression (**15 390 €**), pour l'extension du cimetière (**15 246 €**), etc. ;
- **frais d'insertion** qui enregistrent essentiellement les frais de publication et d'insertion des appels d'offres, engagés de manière obligatoire dans le cadre de la passation des marchés publics (**46 521,22 €**) ;
- **concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires** qui s'élèvent à **801 806,92 €** et intègrent principalement les dépenses relatives aux licences d'exploitation des logiciels et progiciels utilisés par les services de la Ville (**532 945,49 €**), ainsi qu'à l'extension et à l'enrichissement du site internet et la création d'outils numériques, d'applications pour les téléphones mobiles et les réseaux sociaux (**186 165,40 €**).

### ② Les subventions d'équipement versées

Le tableau ci-après présente la ventilation des subventions d'équipement par catégorie de bénéficiaires :

Comptes	Intitulés	CA 2017
20415	Groupements de collectivités	3 820,00 €
20418	Autres organismes publics	460 000,00 €
2042	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	544 740,64 €
<b>Total</b>		<b>1 008 560,64 €</b>

La ligne **groupements de collectivités** se rapporte à la participation financière versée par la Ville de Colmar à Colmar Agglomération pour les travaux d'assainissement réalisés pour raccorder le Café Rapp.

La ligne **autres organismes publics** s'élève à **460 000 €** et concerne les participations versées par la Ville de Colmar à Pôle Habitat Centre Alsace pour des opérations de rénovation urbaine.

La ligne **subventions d'équipement aux personnes de droit privé** enregistre principalement les subventions versées par les services suivants :

- petite enfance (**178 000 €**, au titre du solde de la participation de la Ville de Colmar pour l'extension de la Maison de la Famille) ;
- gestion du domaine public (**102 647,86 €** au titre de la participation de la Ville de Colmar pour l'achat d'un vélo) ;
- enseignement (**101 043,41 €** à destination principalement des édifices culturels et **30 340,80 €** au titre de la participation de la Ville de Colmar pour l'acquisition d'une tablette numérique) ;
- urbanisme (**40 517,87 €** pour les ravalements de façades, **15 974,13 €** pour améliorer la présentation et l'aspect des vitrines des commerçants).

### ③ Les immobilisations corporelles

Elles se détaillent comme suit :

Comptes	Intitulés	CA 2017
211	Terrains	323 712,60 €
212	Agencements et aménagements de terrains	1 116 319,02 €
213	Constructions	7 989 753,52 €
215	Installations, matériel et outillage techniques	7 779 688,89 €
216	Collections et oeuvres d'art	63 342,00 €
218	Autres immobilisations corporelles	1 798 573,32 €
<b>Total</b>		<b>19 071 389,35 €</b>

#### Terrains

Il s'agit principalement d'échanges de terrains aménagés, ainsi que des acquisitions de terrains nus au titre de réserves foncières et de terrains de voirie pour **323 712,60 €**.

#### Agencements et aménagements de terrains

Ils se montent à **1 116 319,02 €**.

Les principales dépenses ont été réalisées par les services :

- sport pour **320 802,62 €**, dont **199 198,32 €** au titre des travaux de rénovation complète de 3 courts de tennis en terre battue au Centre de Loisirs de la Waldeslust ;
- espaces verts pour **287 631,54 €** (achat et remplacement d'arbres, aménagements divers pour les aires de jeux, aménagement de canisites, etc...) ;
- enseignement pour **196 174,36 €** portant essentiellement pour l'aménagement des cours des écoles maternelles dont **149 153,34 €** pour l'école maternelle Brant (extension) ;
- voies publiques et réseaux pour **174 485,73 €**, dont **47 042,03 €** pour divers travaux d'aménagement d'espaces verts et **127 443,70 €** pour le réaménagement de chemins ruraux et les aménagements de terrains.

#### Constructions

Sous cette rubrique sont enregistrées les dépenses de rénovation pour l'Hôtel de Ville (**455 871,40 €**), pour les bâtiments scolaires (**1 975 125,52 €**), pour les équipements de cimetières (**185 020,84 €**), pour

les autres bâtiments publics (4 659 952,19 €), pour les immeubles de rapport (584 488,37 €), pour les installations générales, agencements, aménagements de constructions (2 394,12 €) et les autres constructions (126 901,08 €).

#### Installations, matériel et outillage technique

Les réalisations s'établissent à 7 779 688,89 €. On y retrouve les dépenses pour les installations, les réseaux de voirie et autres réseaux pour 7 279 765,63 €, le matériel roulant, les autres matériels et outillages de voirie ainsi que les autres installations, matériel et outillage techniques pour 499 923,26 €.

#### Collections et œuvres d'art

Ce poste intègre les acquisitions d'œuvres et objets d'arts pour 38 342 € et les fonds anciens des bibliothèques et musées pour 25 000 €.

#### Autres immobilisations corporelles

D'un montant total de 1 798 573,32 €, les acquisitions de :

- installations générales, agencements et aménagements divers (59 614,39 €) ;
- matériel de transport (619 473,24 €) ;
- matériel de bureau et matériel informatique (442 407,80 €) ;
- mobilier (289 321,29 €) ;
- matériel divers (387 756,60 €).

#### ④ Les opérations d'investissement individualisées

Il s'agit d'opérations qui, en raison de leur importance ou de leur caractère pluriannuel, sont retracées dans un chapitre spécifique.

Le tableau ci-après reprend les différentes opérations classées par ordre d'importance :

Comptes	Intitulés	CA 2017
OP.20163	PARC DE STATIONNEMENT GARE/BLEYLE	8 556 643,72 €
OP.20121	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE BATIMENTS COMMUNAUX	1 656 533,23 €
OP.20153	LES DOMINICAINS DE COLMAR	881 445,96 €
OP.20115	MONTAGNE VERTE : PARKING SOUTERRAIN ET ESPACE PAYSAGER	404 071,33 €
OP.20081	UNTERLINDEN : MUSEE, OFFICE TOURISME ET MONUMENTS HISTORIQUES	184 299,75 €
OP.20141	REQUALIFICATION SECTEUR LUXEMBOURG	168 625,12 €
OP.20154	RENOUVELLEMENT URBAIN BEL'AIR-FLORIMONT	105 175,30 €
OP.20151	AMENAGEMENT TRONCON EST DE LA ROCADE VERTE	79 140,37 €
OP.20118	PLAN LOCAL D'URBANISME	35 607,42 €
OP.20111	UNTERLINDEN : ESPACES EXTERIEURS	5 004,62 €
OP.20132	TRAVAUX DE VOIRIE AVENUE DE L'EUROPE	4 540,54 €
OP.20101	GRILLENBREIT : CONSTRUCTION D'UN GYMNASE	1 170,00 €
<b>Total</b>		<b>12 082 257,36 €</b>

## 2. Les opérations pour compte de tiers

Elles concernent les travaux exécutés dans le cadre d'un mandat pour le compte de tiers.

Comptes	Intitulés	CA 2017
454120131	Mise en sécurité de l'immeuble sis 9 place des 6 Montagnes Noires	10 536,00 €
454120162	Mise en sécurité de l'immeuble 14 rue Turenne	1 050,00 €
454120171	Mise en sécurité de l'immeuble 4 rue du Mouton	1 200,60 €
454120172	Mise en sécurité de l'immeuble 12 rue du Marchands	784,42 €
458120161	Rue Michelet : Travaux eaux pluviales pour le compte de Colmar Agglomération	360,67 €
<b>Total</b>		<b>13 931,69 €</b>

**Le niveau des dépenses d'équipement réalisé a enregistré une forte progression, passant de 382 € par habitant en 2016 à 474 € par habitant en 2017, la moyenne de la strate se situant à 292 € par habitant en 2016 (source DGCL – année 2016).**

### 3. Les dépenses financières

Elles s'établissent à **8 742 257,00 €** contre **9 485 766,50 €** en 2016 et se décomposent comme suit :

Comptes	Intitulés	CA 2017
10226	Taxe d'aménagement	2 369,00 €
103	Remboursement Prêt CDC - Préfinancement FCTVA	1 620 500,00 €
1322	Régions	28 919,50 €
1323	Départements	136 746,88 €
1328	Autres	28 900,00 €
1345	Participations pour non réalisation d'aires de stationnement	33 788,07 €
1641	Emprunts en euros	6 204 354,48 €
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	666 666,77 €
165	Dépôts et cautionnements	334,39 €
16818	Autres prêteurs	5 140,00 €
16878	Autres organismes et particuliers	14 537,91 €
<b>Total</b>		<b>8 742 257,00 €</b>

La ligne **taxe d'aménagement** comptabilise les remboursements au titre de cette taxe.

Conformément à l'échéancier de paiement, le **compte 103** enregistre le second et dernier remboursement à hauteur de **50 %** du prêt à taux zéro de **3 241 000 €** que la Ville de Colmar avait obtenu en octobre 2015, dans le cadre du dispositif de préfinancement du FCTVA qui avait vocation à relancer l'investissement public.

Les lignes **Régions et autres** correspondent principalement à des écritures de régularisations comptables (**57 819,50 €**).

La ligne **Départements** enregistre les annulations de titres de recettes qui n'avaient plus lieu d'être, suite au dénouement de deux affaires contentieuses avec le Conseil Départemental.

Le **poste participations pour non-réalisation d'aires de stationnement** retrace pour **33 788,07 €** la restitution de la participation au redevable, en raison soit de l'annulation ou du transfert du permis de construire à un autre bénéficiaire.

Les lignes **emprunts en euros, opérations afférentes à l'emprunt et les autres prêteurs** comptabilisent le remboursement en capital de la dette pour un montant de **6 876 161,25 €** contre **7 168 640,30 €** en

2016. Il est précisé que les **opérations afférentes à l'emprunt** comprennent plus spécifiquement le remboursement en capital des emprunts revolving<sup>2</sup> et le poste **autres prêteurs** qui enregistre le remboursement en capital de la dette d'un prêt octroyé par la Caisse d'Allocations Familiales.

La **dette nette** (*hors dette récupérable et hors Hôtel de Police*) s'établit ainsi au **31 décembre 2017** à **958 €** par **habitant** (la moyenne de la strate des communes de **50 000** à **100 000 habitants** appartenant à un groupement fiscalisé en 2015 était de **1 475 € par habitant**).

Les **dépôts et cautionnements** enregistrent le remboursement de cautions dans le cadre des locations d'immeubles communaux.

Le poste **autres organismes et particuliers** retrace le versement de rentes viagères.

### III. EXCEDENT GLOBAL

L'excédent global du budget principal se présente comme suit :

• résultat de clôture de fonctionnement	16 557 980,75 €
• résultat de clôture d'investissement ( <i>résultat 2017 et report de résultat 2016</i> )	- 2 720 877,96 €
• restes à réaliser en investissement (recettes – dépenses)	- 4 278 000,00 €
<b>Excédent de clôture</b>	<b>9 559 102,79 €</b>

Ce résultat de clôture a été pris à hauteur de **7 500 000 €** lors de l'établissement du budget primitif 2018. Les **2 059 102,79 €** d'écart seront intégrés lors de la prochaine décision modificative.

**L'excédent de clôture est en progression constante depuis 2014 : 6 171 243,59 € contre 9 559 102,79 € en 2017, soit + 54,90 %.**

**Cela illustre bien l'excellente gestion de la Ville de Colmar et sa capacité à générer des excédents malgré les 4,85 M€ de contribution au redressement des finances publiques**

<sup>2</sup> Les **emprunts revolving** sont des emprunts renouvelables mis à notre disposition par les établissements de crédit, qui permettent de concilier la gestion de la dette et les flux de trésorerie. Cette formule associe un emprunt long terme de type multi-index et l'ouverture de droits de tirages comparables à une ligne de trésorerie.

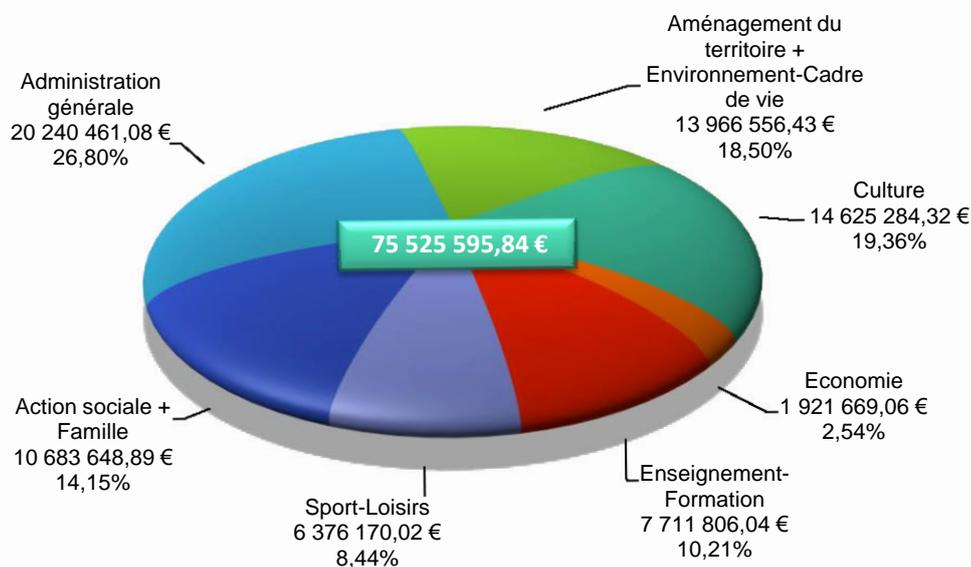
## IV. CONSOLIDATION PAR ACTIVITE

Il est intéressant de présenter le budget de la Ville en dépenses réelles (hors remboursement emprunts) par activités ou fonctions.

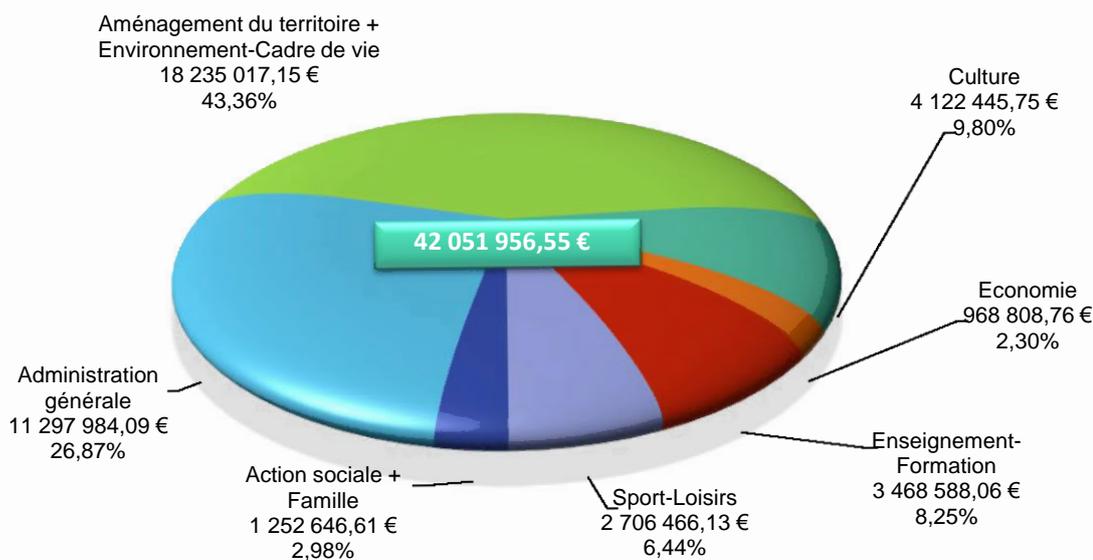
Les graphiques ci-après en présentent la répartition réelle entre :

- Fonctionnement
- Investissement
- Fonctionnement + Investissement.

### A. Fonctionnement



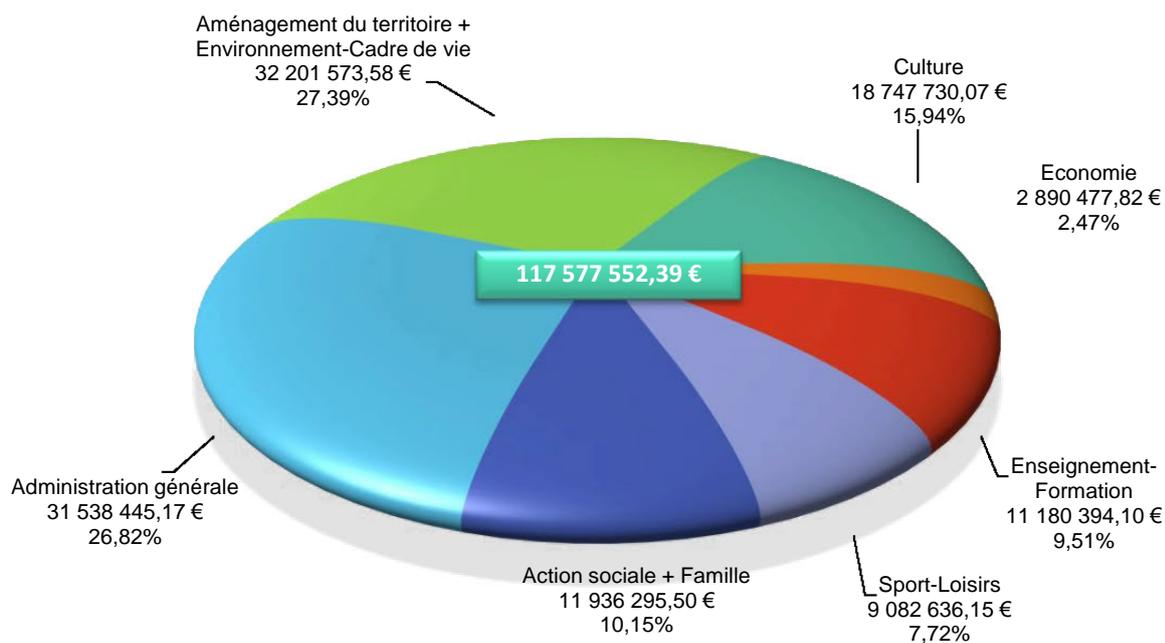
### B. Investissement



### C. Fonctionnement + Investissement

#### DEPENSES REELLES (hors gestion active de la dette et hors résultat)

Intitulés	Fonctionnement	Investissement	Total
Action sociale + Famille	10 683 648,89 €	1 252 646,61 €	11 936 295,50 €
Administration générale	20 240 461,08 €	11 297 984,09 €	31 538 445,17 €
Aménagement du territoire + Environnement-Cadre de vie	13 966 556,43 €	18 235 017,15 €	32 201 573,58 €
Culture	14 625 284,32 €	4 122 445,75 €	18 747 730,07 €
Economie	1 921 669,06 €	968 808,76 €	2 890 477,82 €
Enseignement-Formation	7 711 806,04 €	3 468 588,06 €	11 180 394,10 €
Sport-Loisirs	6 376 170,02 €	2 706 466,13 €	9 082 636,15 €
<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>75 525 595,84 €</b>	<b>42 051 956,55 €</b>	<b>117 577 552,39 €</b>
Résultat d'investissement reporté		4 792 837,77 €	4 792 837,77 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>75 525 595,84 €</b>	<b>46 844 794,32 €</b>	<b>122 370 390,16 €</b>



## LE BUDGET ANNEXE DU FESTIVAL DU FILM

### I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### A. Les recettes de fonctionnement

Elles s'établissent à **183 800 €** contre **163 500 €** en 2016.

Les recettes de fonctionnement sont composées :

- ✓ des subventions de collectivités locales et des participations de partenaires extérieurs 136 000,00 €
- ✓ du résultat de fonctionnement 2016 reporté 47 800,00 €

#### B. Les dépenses de fonctionnement

Elles s'élèvent à **112 000 €** contre **115 700 €** en 2016.

Elles comprennent :

#### ① les charges à caractère général **109 120,94 €**

Elles représentent **97,43 %** des dépenses du Festival du Film.

Elles se ventilent de la manière suivante :

- ✓ les achats et variations de stocks (autres matières et fournitures) 790,98 €
- ✓ les services extérieurs (locations mobilières + documentation) 17 837,63 €
- ✓ les autres services extérieurs (prestations de services, personnel affecté par la Ville, publicité, frais de transport et réceptions...) 90 492,33 €

#### ② les charges de personnel **2 879,06 €**

### II. RESULTAT

Le Compte Administratif 2017 du budget annexe Festival du Film affiche un **excédent global de 71 800 €**.

## LE BUDGET ANNEXE DU FESTIVAL DE JAZZ

### I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### A. Les recettes de fonctionnement

Elles s'établissent à **95 097,17 €** contre **127 321,75 €** en 2016.

Les recettes de fonctionnement sont composées :

✓ du produit des entrées du Festival	12 997,08 €
✓ des subventions de collectivités locales, des participations de partenaires extérieurs et produits divers	70 000,09 €
✓ du résultat de fonctionnement 2016 reporté	12 100,00 €

#### B. Les dépenses de fonctionnement

Elles s'élèvent à **84 997,17 €** contre **115 221,75 €** en 2016.

Elles comprennent :

<b>① les charges à caractère général</b>	<b>76 381,57 €</b>
Elles sont réparties de la manière suivante :	
✓ les services extérieurs (locations mobilières)	13 852,50 €
✓ les autres services extérieurs (prestations de services, publicité, réceptions ...)	54 867,51 €
✓ les impôts et taxes	7 661,56 €
<b>② les charges de personnel</b>	<b>8 615,60 €</b>

### II. RESULTAT

Le Compte Administratif 2017 du budget annexe Festival de Jazz dégage un **excédent global** de **10 100 €**.

## LE BUDGET ANNEXE FESTIVAL DU LIVRE – ESPACE MALRAUX

### I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### A. Les recettes de fonctionnement

Elles s'élèvent à **401 438,37 €** contre **387 326,67 €** en 2016 et se ventilent comme suit :

✓ les <b>produits des services et du domaine</b>	<b>7 598,00 €</b>
Il s'agit de la participation aux frais d'accueil des auteurs versée par les établissements scolaires, ainsi que la vente de tee-shirt, sacs, sous-mains, blocs-notes et divers	
✓ les <b>droits de place</b>	<b>46 720,80 €</b>
Il s'agit des droits de place versés par les participants pour l'installation de leur stand	
✓ les <b>subventions</b> de l'Etat, des collectivités territoriales et des participations de partenaires extérieurs	<b>289 900,00 €</b>
✓ les <b>produits exceptionnels</b>	<b>1 339,57 €</b>
✓ la reprise de l'excédent de fonctionnement 2016 reporté	<b>55 880,00 €</b>

#### B. Les dépenses de fonctionnement

Elles s'élèvent à **355 568,37 €** contre **331 446,67 €** en 2016 et se ventilent comme suit :

❶ <b>les charges à caractère général</b>	<b>333 595,80 €</b>
Elles sont réparties de la manière suivante :	
✓ les achats, électricité et variation de stocks	<b>14 166,13 €</b>
✓ les services extérieurs (locations mobilières et immobilières, entretien...)	<b>155 041,80 €</b>
✓ les autres services extérieurs (publicité, imprimés, réceptions...)	<b>164 387,87 €</b>
❷ <b>les charges de personnel</b>	<b>15 836,50 €</b>
Il s'agit des cachets versés aux artistes et auteurs ainsi que les cotisations sociales s'y rattachant.	
❸ <b>les autres charges de gestion courante</b>	<b>2 376,07 €</b>
Elles concernent les admissions en non-valeur pour créances irrécouvrables.	
❹ <b>les charges exceptionnelles</b>	<b>3 760,00 €</b>
Elles ne portent que sur le Festival du Livre et concernent les prix décernés lors de cette manifestation ( <b>1 200 €</b> ) ainsi que sur l'annulation partielle d'une subvention de 2016 du Conseil Régional Grand Est, réduite au vu du bilan financier du Festival ( <b>2 560 €</b> ).	

#### C. Le résultat de fonctionnement

La section de fonctionnement se solde ainsi par un excédent de clôture de **45 870 €**.

## II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### A. Les recettes d'investissement

Elles s'élèvent à **46,46 €** contre **170,79 €** en 2016. Elles correspondent à l'excédent d'investissement reporté de 2016.

### B. Les dépenses d'investissement

Elles s'élèvent à **283,20 €** contre **124,33 €** en 2016.

Elles correspondent en 2017 à l'acquisition d'une bâche pour des expositions à l'Espace Malraux.

Globalement, la section d'investissement dégage donc un déficit de clôture de **236,74 €**.

## III. RESULTAT

Le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe Festival du Livre – Espace Malraux dégage un excédent global de **45 633,26 €**.